



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4395^e séance

Mercredi 24 octobre 2001, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ryan	(Irlande)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Gokool
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Krokmal

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/970)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/970)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Belgique, de la République démocratique du Congo, du Mozambique, de la Namibie et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu.

Sur l'invitation du Président, M. She Okitundu (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil; M. De Ruyt (Belgique), M. Dos Santos (Mozambique), M. Andjaba (Namibie) et M. Musambachime (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Amos Namanga Ngongi, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Amos Namanga Ngongi à prendre place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres sont saisis du neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, document S/2001/970.

J'appelle aussi l'attention des membres sur le document S/2001/998, qui contient le texte d'une lettre datée du 23 octobre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République démocratique du Congo.

Il n'y a pas de liste d'orateurs pour la présente séance, j'invite donc les membres du Conseil qui souhaitent intervenir ou poser des questions à l'indiquer dès maintenant au Secrétariat.

Je donne maintenant la parole au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, qui va présenter le rapport du Secrétaire général.

M. Ngongi (*parle en anglais*) : C'est à la fois un honneur et un plaisir pour moi que de venir au Conseil de sécurité et d'avoir le privilège de présenter le neuvième rapport du Secrétaire général sur le déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2001/970).

Ce rapport contient les recommandations du Secrétaire général concernant le lancement de la phase III du déploiement de la MONUC en République démocratique du Congo, ainsi qu'un concept des opérations que doit approuver le Conseil. La phase III comprendra le retrait total de toutes les forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, ainsi que le désarmement, la démobilisation et le rapatriement des groupes armés non signataires. Dans le rapport dont le Conseil est saisi, le Secrétaire général propose des moyens d'aborder ces tâches difficiles.

Un autre sujet de préoccupation est l'occupation militaire continue de Kisangani par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Le Secrétaire général a informé les dirigeants du RCD, lorsqu'il les a rencontrés à Kisangani, le 3 septembre, que la

démilitarisation de la ville restait une question prioritaire, tant pour le Conseil de sécurité que pour lui, personnellement. La MONUC a continué d'insister sur cette question dans ces contacts avec le RCD.

Le plan du Secrétaire général pour la phase III est de déployer le personnel de la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo à partir d'une base sûre qui serait établie dans la ville de Kindu, sur le fleuve Congo. Dans un premier temps, la MONUC déploierait à Kindu une force de quelque 400 hommes qui ultérieurement atteindrait 2 000 soldats. Pour l'instant, il est envisagé de se limiter à l'effectif de 5 537 personnes autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1291 (2000). L'objectif principal du déploiement à Kindu, qui serait suffisamment solide pour dissuader toute attaque éventuelle, serait d'établir une base sûre qui permette au personnel civil qui s'occupe du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et du rapatriement ainsi que des questions relatives aux droits de l'homme et de la fourniture d'une assistance humanitaire d'aller dans la région pour y accomplir ses tâches.

Pendant la période de démarrage de la phase III, la MONUC et les parties continueront d'oeuvrer à des plans de retrait des forces étrangères et réuniront les informations nécessaires pour entreprendre le désarmement et la démobilisation volontaires des groupes armés. Il convient de rappeler que ces groupes n'ont pas signé l'Accord de Lusaka et que la MONUC n'a pas eu, pour l'instant, de contacts avec leurs dirigeants. Leurs effectifs exacts, leur emplacement, la quantité d'armes dont ils disposent et leurs intentions ne sont pas connus avec certitude. Les groupes armés ont une histoire de violence et certains d'entre eux continuent de participer aux combats à l'est. Il sera donc nécessaire de faire preuve de la plus grande prudence dans leur abord.

Il est prévu que la présence et les activités de la MONUC aient un effet normalisateur et stabilisateur sur la situation dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Nous avons vu, dans de nombreux endroits où la MONUC est déployée, que la population augmente au fur et à mesure que ceux qui s'étaient réfugiés dans la brousse retournent dans leurs foyers. La population de Mbandaka, en particulier, a décuplé depuis le déploiement du bataillon sénégalais au début de l'année.

La MONUC continuera également à contribuer aux efforts destinés à ouvrir le fleuve Congo à la navigation, ce qui est sans doute la mesure la plus efficace qui puisse être prise en vue de rétablir la paix dans le pays ; d'atténuer les souffrances humaines, notamment la faim; de renforcer l'intégrité territoriale du pays; et de promouvoir la reconstruction des communautés ravagées par le conflit.

Avant de conclure, je voudrais appeler certains événements récents à l'attention du Conseil.

(l'orateur poursuit en français)

Les éléments que je voulais donc porter à la connaissance du Conseil sont : d'abord, le dialogue intercongolais; ensuite la situation des anciens combattants rwandais à Kamina; en troisième lieu la situation préoccupante dans le nord-est du territoire de la République démocratique du Congo.

Comme le Conseil le sait, le dialogue intercongolais a débuté à Addis-Abeba le 15 octobre, comme convenu, par le prédialogue qui a eu lieu à Gaborone. Malheureusement, faute de ressources suffisantes, seulement 80 délégués ont participé à la réunion d'Addis-Abeba au lieu des quelque 300 prévus. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a formulé des objections sur la réduction du nombre des participants et a refusé que le dialogue puisse aborder des sujets de fond. Et après quelques jours, la délégation gouvernementale a regagné la capitale, Kinshasa. Le 21 octobre, le facilitateur neutre, Sir Ketumile Masire, a annoncé le report du dialogue à une date ultérieure. Il est prévu, suite à l'invitation du Gouvernement sud-africain, que le dialogue reprendra donc peut-être en Afrique du Sud d'ici très peu de temps.

S'agissant du deuxième sujet, en ce qui concerne Kamina, le Président de la République démocratique du Congo, le Président Kabila, a convoqué, en mon absence, mon adjoint au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour lui demander les raisons pour lesquelles la MONUC n'a pas encore commencé le travail technique consistant à s'entretenir avec les 3 000 personnes qui sont cantonnées à Kamina.

Je dois préciser que la MONUC, après deux tentatives d'effectuer son travail, n'a pas pu commencer le travail technique, à cause des difficultés que nous avons rencontrées, parce qu'il y a des craintes

de la part du Gouvernement et des soi-disant dirigeants des groupes de personnes cantonnées à Kamina que les réponses aux quelques questions portant sur l'identité et les activités antérieures des éléments cantonnés à Kamina puissent mettre à risque la sécurité soit des anciens combattants ou des membres de leurs familles.

Mais je dois préciser que les questions que la MONUC a l'intention de poser à ces personnes figurent déjà dans le document approuvé par le Comité politique le 4 mai dernier à Lusaka. Mais heureusement, après deux visites de reconnaissance, je peux confirmer qu'aujourd'hui, la MONUC a envoyé une équipe technique à Kamina, et j'espère que nous serons en mesure de commencer notre travail technique.

En ce qui concerne le troisième point, j'ai reçu des informations préoccupantes sur la situation au nord-est de la République démocratique du Congo. Selon ces informations, l'Ouganda et le Rwanda sont en train de renforcer leur présence militaire dans la zone de Kanyabayongo située au nord de Goma. Avec l'accord déjà obtenu des deux parties concernées, la MONUC dépêchera une mission de vérification dans les prochains jours.

Je voudrais terminer en remerciant le Conseil de sécurité de l'appui dont la MONUC continue de bénéficier de sa part.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Qu'il me soit d'abord permis, au seuil de mon propos, de m'acquitter de l'agréable devoir de vous féliciter pour la compétence et le savoir-faire avec lequel vous conduisez les travaux de la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois d'octobre 2001.

Ma délégation voudrait se faire l'écho de l'unanimité avec laquelle la présidence française du mois passé a été saluée et la féliciter pour sa remarquable gestion des événements tragiques qui ont endeuillé les États-Unis d'Amérique et le monde avec les attentats odieux à New York, à Washington et en Pennsylvanie, lesquels ont causé des dégâts humains et matériels innombrables.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui a été parmi les premiers à condamner ces actes de terrorisme, s'associe aux États-Unis d'Amérique et aux autres États du monde pour combattre ce fléau sous toutes ses formes.

Ma délégation aimerait saisir la présente occasion pour remercier très sincèrement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, pour sa visite historique effectuée récemment en République démocratique du Congo. Cette visite était nécessaire en ce sens qu'elle a permis au premier d'entre les fonctionnaires des Nations Unies de s'imprégner de la réalité du drame qu'a subi le peuple congolais.

Ma délégation souhaite en outre le remercier de s'être investi personnellement dans la recherche d'une solution durable à la guerre d'agression, notamment en favorisant les rencontres au sommet entre les chefs d'État des pays concernés. Je l'encourage à poursuivre dans cette voie, de même qu'à n'avoir de cesse d'explorer d'autres voies susceptibles de permettre un aboutissement heureux et rapide du processus de paix.

Son prix Nobel, qui représente un grand honneur pour l'Afrique, est amplement mérité et constitue le couronnement de toute une carrière dédiée à la recherche inlassable de la paix dans le monde.

Ma délégation souhaite enfin remercier le Secrétaire général d'avoir nommé à la tête de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) M. Amos Namanga Ngongi, un natif du Cameroun, donc de l'Afrique centrale, lequel possède sans nul doute une parfaite connaissance de la région, ainsi que des mentalités des peuples qui la composent. Je demeure convaincu que nous avons en M. Ngongi un successeur digne de l'Ambassadeur Kamel Morjane, et je ne doute pas un seul instant qu'il saura se placer à la hauteur des espérances de paix que son illustre prédécesseur a fort heureusement su susciter.

Soyez assuré, cher frère, de la pleine et sincère collaboration de mon gouvernement dans l'accomplissement des lourdes tâches que vous assumez désormais. Permettez-moi de vous exprimer, Monsieur le Représentant spécial, toute notre gratitude pour votre excellente présentation du neuvième rapport du Secrétaire général sur les activités de la MONUC.

Dans son allocution au début du mois devant la conférence annuelle de son parti, M. Tony Blair, Premier Ministre britannique, en évoquant un « devoir moral » de fournir une assistance militaire et humanitaire internationale dans tout pays en besoin, soulignait que si le monde continue d'ignorer les souffrances des nations africaines, à l'image de la République Démocratique du Congo ravagée par la guerre, cela engendrerait de la colère et de la frustration qui pourraient menacer la stabilité globale. Ma délégation ose faire siennes ces propos du Premier Ministre britannique. Mon gouvernement a en effet toujours affirmé l'urgente nécessité d'une réflexion sérieuse et approfondie susceptible de nous permettre de prendre toutes les mesures qui s'imposent en vue du rétablissement de la confiance visant le retour à la normalité dans la région des Grands Lacs, en vue de l'extirper enfin du chaos et de la désolation.

Au moment où le processus de paix entre dans une phase cruciale et décisive, nous avons le devoir de relever ensemble les problèmes qui subsistent et font obstacle à l'urgente nécessité de parachever le processus de Lusaka dans l'intérêt majeur des peuples qui composent la région des Grands Lacs. Ces problèmes ou obstacles relèvent des questions ci-après : d'abord, le désengagement; ensuite, la démilitarisation de la ville de Kisangani; la situation préoccupante à l'est de la République démocratique du Congo; le dialogue intercongolais; la phase III relative au retrait des forces étrangères et au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion; la situation humanitaire et le relèvement économique de la République démocratique du Congo.

Concernant le désengagement des forces sur le terrain, nous pouvons nous féliciter de la cessation effective des hostilités sur la ligne d'affrontement. Tout en partageant l'opinion du Secrétaire général au sujet de la mise en oeuvre de la phase II du déploiement de la MONUC, il y a eu lieu cependant de relever certains manquements dans la réalisation du plan de désengagement de Kampala et des sous-plans de Harare, en ce qui concerne les nouvelles positions défensives. En effet, les nouvelles positions défensives des forces armées congolaises à Emate-Loa, Abunakambo, Losambo et Djefera sont toujours occupées irrégulièrement par le Mouvement de libération du Congo (MLC) qui y conserve, en violation du plan de Kampala et des sous-plans de

Harare, le pouvoir administratif et la police. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) pour sa part continue à administrer indûment la localité de Pweto malgré la présence de la MONUC. Je demeure convaincu que toutes ces questions et les autres problèmes subsistants ne sont pas insurmontables et trouveront des solutions adéquates et appropriées dans les concertations avec la MONUC et la Commission militaire mixte.

À propos de la démilitarisation de la ville de Kisangani, par la déclaration faite à la presse ce 11 octobre 2001 par son Président, le Conseil de sécurité a appelé le RCD-Goma à démilitariser la ville de Kisangani, comme l'exigent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ma délégation qui apprécie que le Conseil de sécurité ait reconnu l'influence dominante du Rwanda sur le RCD-Goma aurait souhaité que le même Conseil exige avec la même fermeté le retrait des troupes rwandaises de cette ville. Ma délégation n'aura de cesse de répéter au Conseil au risque de le lasser qu'il est important et primordial que la ville de Kisangani et sa population, qui continue de souffrir énormément des affres de la guerre et de ses séquelles, cessent d'être le symbole du martyr de toute une nation. La non-démilitarisation de la ville de Kisangani risque de conforter le sentiment grandissant d'humiliation du peuple congolais. L'histoire du monde démontre à suffisance qu'un tel sentiment est porteur de la lourde menace des soulèvements les plus extrémistes, comme l'a si bien souligné le Premier Ministre britannique.

C'est ici le lieu de faire appel encore une fois au Conseil de sécurité de prendre des mesures prévues au paragraphe 28 de la résolution 1355 (2001) aux fins d'amener ces deux parties récalcitrantes et signataires de l'Accord de Lusaka au respect de leurs obligations et à cesser de défier en toute impunité toute la communauté internationale à travers le Conseil de sécurité. À ce sujet, afin de retirer tout prétexte au Rwanda et au RCD, le Gouvernement de la République démocratique du Congo réitère solennellement devant le Conseil son engagement à ne pas occuper la ville de Kisangani et ses environs, une fois leur démilitarisation concrétisée. Il appartient au Conseil de sécurité de prendre toutes les dispositions adéquates en vue de l'effectivité de cette démilitarisation.

À l'est de la République démocratique du Congo la situation est très préoccupante et doit retenir toute l'attention du Conseil. Elle est caractérisée – comme le

souligne le neuvième rapport du Secrétaire général – par l’accentuation des violations massives des droits de l’homme de la part du RCD et de l’Armée patriotique rwandaise, l’intensification des combats, le renforcement ainsi que la concentration des troupes du Rwanda et de l’Ouganda dans la collectivité de Kanyabayongo, où elles s’apprêtent de toute évidence à s’affronter comme autrefois à Kisangani.

Les membres se souviendront qu’au moment de l’application des sous-plans de Harare, le Rwanda avait offert unilatéralement de se replier à 200 kilomètres au lieu de 15 kilomètres prévus dans le plan de Kampala. Avec le renforcement de ses troupes, on peut finalement comprendre le plan caché du Rwanda, qui voulait en réalité se renfermer et perpétuer sa domination sur les populations de l’ancien Kivu. Ceci explique la reprise des combats à Kindu, à Fizi, et dans d’autres collectivités de cette région. Ceci explique aussi, comme le dénonce clairement le Secrétaire général dans son neuvième rapport, le refus de l’armée rwandaise d’autoriser le commandant de secteur de la MONUC d’enquêter sur les combats du 29 septembre 2001 à Kindu.

La République démocratique du Congo rend le Gouvernement rwandais et le RCD responsables de toutes les violations massives des droits de l’homme et des violences sur le personnel de la MONUC signalées dans la partie sous son contrôle. Mon gouvernement tient à sensibiliser le Conseil de sécurité, avant qu’il ne soit trop tard, sur le drame humanitaire qui se produirait si rien n’est fait pour empêcher le quatrième affrontement des troupes rwandaises et ougandaises sur le territoire de la République démocratique du Congo.

À propos du dialogue intercongolais, ma délégation revient d’Addis-Abeba où a eu lieu, le 15 octobre, l’ouverture solennelle du dialogue intercongolais. Tous les participants y ont manifesté leur volonté de réussir le dialogue en transcendant leurs divergences. Ils ont convenu, par consensus, de reprendre les pourparlers de paix au courant des prochaines semaines en Afrique du Sud, en présence de la totalité des délégués. C’est le lieu pour nous de revenir sur les observations que mon gouvernement avait émises le 6 octobre dernier au sujet de la bonne tenue du dialogue intercongolais.

Conformément à l’esprit et à la lettre de l’Accord de Lusaka et comme n’a cessé de le rappeler S. E. le général-major Joseph Kabila, Président de la

République, il avait été convenu d’organiser un dialogue sans exclusive en vue d’aboutir à la réconciliation nationale. Or, en reprenant à Addis-Abeba le même format de participation que celui de Gaborone, le dialogue national perdait son caractère inclusif auquel le Président de la République et le peuple congolais tiennent fermement. Des revendications légitimes de certaines composantes représentatives des forces vives, qui se sont senties injustement exclues, doivent absolument trouver une réponse adéquate. L’opposition politique, de même que la société civile, telle que définie au chapitre 5 de l’Accord de Lusaka n’est pas intégralement représentée dans toute sa diversité. D’autres problèmes spécifiques, concernant particulièrement les résistants Maï-Maï et le RCD-ML n’ont pas encore été résolus. La facilitation semble avoir été confrontée à des problèmes d’ordre matériel qu’il convient de résoudre.

C’est le lieu de rappeler que l’un des objectifs que l’Accord de Lusaka assigne au dialogue intercongolais est l’instauration d’un nouvel ordre politique issu d’élections libres, démocratiques et transparentes. À cet effet, il revient à nous, Congolais, de régler toutes les grandes questions qui concernent la vie de l’État et la gestion d’une nation, à savoir notamment: la forme de l’État, le régime politique, la nature de notre économie et la reconstruction nationale. Le Conseil comprendra aisément que du point de vue de mon gouvernement, il s’avère impérieux de préparer minutieusement le dialogue afin que les conclusions de ce forum soit acceptées et opposables à tous. À ce sujet, nous sommes particulièrement heureux que le facilitateur ait finalement reconnu que la position du Gouvernement était défendable et conforme à l’esprit de Gaborone, que le Conseil, de par sa dernière déclaration en date, a par ailleurs convié tous les participants à entretenir.

Mon gouvernement est, par ailleurs, infiniment reconnaissant à l’Organisation de l’unité africaine (OUA) pour les dispositions nécessaires que l’Organisation continentale compte prendre pour apporter un appui au facilitateur. À cet effet, nous accueillons avec satisfaction l’annonce faite par l’OUA d’ouvrir prochainement un bureau de liaison à Kinshasa, ainsi qu’un mécanisme de liaison avec le bureau du facilitateur.

Je puis assurer le Conseil que mon gouvernement est fermement engagé à la réalisation des deux volets consacrés par l’Accord de Lusaka, à savoir le volet

politique pour la tenue du dialogue intercongolais sans exclusive, pour lequel la réunion d'Addis-Abeba aura sans nul doute été une étape très importante, et le volet militaire avec le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR).

Concernant la phase III relative au retrait ordonné de toutes les forces étrangères et au programme de DDRRR, la tenue du dialogue national suscite beaucoup d'espoir de la part du peuple congolais qui aspire à la paix. Mais il ne saurait y avoir de paix que si le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi retirent leurs forces de notre territoire national. Comment compte-t-on faire appliquer les résolutions du dialogue dans un contexte d'occupation? Le dialogue est sans objet si les autres aspects de l'Accord de Lusaka, en particulier le retrait des forces étrangères, ne sont pas mis en oeuvre. En effet, il convient de noter que le Gouvernement et les alliés ont fourni beaucoup d'efforts perceptibles pour accélérer l'application de l'Accord de Lusaka, notamment concernant le retrait de toutes les forces namibiennes et l'arrêt total de tout mouvement des troupes.

À la veille des présents travaux du Conseil de sécurité, des mouvements de retrait ont été opérés avec force étalage devant les médias internationaux. Il convient de s'assurer que ces démonstrations ne soient pas uniquement des outils de propagande visant à leurrer la communauté internationale sur les réelles intentions de tout un chacun. En ce qui concerne, en particulier l'une des parties, le retour théâtral et supposé de quelques-uns de ses militaires n'est en rien comparable avec l'important renforcement de ses contingents à l'est du territoire de la République démocratique du Congo. Tout mouvement de retrait et de déploiement doit être observé. C'est la raison pour laquelle mon gouvernement ne peut qu'appuyer la recommandation du Secrétaire général contenue au paragraphe 98 de son rapport, par lequel il demande d'autoriser la MONUC à amorcer la phase III de son déploiement, conformément au nouveau concept d'opérations qu'il a défini.

Toutefois, en ce qui concerne la mise en oeuvre optimale de la phase III, mon gouvernement continue d'insister sur la nécessité d'un accroissement conséquent du personnel militaire de la MONUC commis à cette tâche au-delà de la limite fixée par la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité. Dans le même ordre d'idées, la communauté internationale se

doit d'encourager l'Ouganda à achever le processus de rapatriement de ses forces, ainsi que d'exiger du Rwanda le retrait de ses troupes, conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité.

De son côté, la République démocratique du Congo s'efforce unilatéralement de trouver une solution au programme de DDRRR des citoyens rwandais dont la présence sur son territoire continue d'être utilisée par le Gouvernement rwandais comme un prétexte fallacieux, voire un alibi, pour justifier l'occupation du territoire congolais par ses troupes régulières. C'est donc conformément aux dispositions des chapitres 9.1 et 9.2 de l'Accord de Lusaka, mais aussi de la résolution 1355 (2001) du Conseil de sécurité, des plans et des sous-plans de Kampala et de Harare sur le désengagement et le redéploiement des forces armées, que mon gouvernement vient de procéder au désarmement et au cantonnement à Kamina de 3 000 éléments des groupes armés d'origine rwandaise.

En procédant à cette opération, le Gouvernement vient ainsi de faire une fois de plus la démonstration de sa détermination en vertu des dispositions qui précèdent. Il attend dès lors du Gouvernement rwandais des actes concrets de réciprocité matérialisant le retrait de ses troupes de la République démocratique du Congo, ces gestes étant de nature à rétablir le climat de confiance que nos populations longtemps meurtries appellent de tous leurs vœux.

Sur ce plan, le Gouvernement est déterminé à jouer une totale transparence. C'est pourquoi il a autorisé la communauté internationale, à travers la MONUC, dans le cadre d'une totale liberté de mouvement sur le territoire libre de la République démocratique du Congo, à visiter les différentes casernes militaires pour se convaincre de sa détermination de régler cette question. Il est prévu qu'une équipe de la MONUC visite aujourd'hui même, comme l'a rappelé tout à l'heure le Représentant spécial du Secrétaire général, la base de Kamina pour procéder à l'identification des ressortissants rwandais qui s'y trouvent. Il est de la ferme intention de mon gouvernement de fournir à cette équipe toute l'assistance possible et nécessaire requise.

En ce qui concerne la situation humanitaire et le relèvement économique de la République démocratique du Congo, outre les considérations directement liées aux aspects polémiques du règlement de la guerre

d'agression en République démocratique du Congo, le rapport du Secrétaire général couvre plusieurs autres aspects qui sont de la plus haute importance pour notre pays. En ce qui concerne le pillage des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, en violation de sa souveraineté, ce phénomène se poursuit à un rythme effréné. Mon gouvernement exhorte le Groupe d'experts créé à cet effet de continuer ses enquêtes et de parachever son travail dans les délais impartis afin de permettre au Conseil de sécurité de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme à toute activité illégale d'exploitation de ces ressources qui alimente la poursuite de la guerre d'agression. Le Conseil a exprimé à maintes reprises sa préoccupation face à ce phénomène et a souligné l'importance qu'il attache aux conclusions qui apparaîtront dans le rapport final devant être soumis prochainement au Conseil. Pour ce faire, mon gouvernement assure le Conseil de sa pleine collaboration avec le Groupe d'experts.

S'agissant de la situation des droits de l'homme, mon gouvernement regrette la démission de M. Roberto Garretón de son poste de Rapporteur spécial pour la République démocratique du Congo. M. Garretón, à qui je rends hommage, a joué un rôle important dans la sensibilisation et la conscientisation des Congolais aux questions liées à la défense des droits de l'homme. Je lui souhaite autant de chance et de bonheur dans ses nouvelles fonctions.

Néanmoins, malgré d'énormes progrès dans ce domaine, la question des droits de l'homme en République démocratique du Congo se pose encore avec acuité, essentiellement dans les provinces orientales de la République sous occupation. Aussi, afin de s'atteler à la défense de ces droits, le Conseil de sécurité voudra bien autoriser la MONUC à accroître considérablement le nombre de ses spécialistes en la matière, lesquels, en coordination avec le Bureau du Haut Commissariat des droits de l'homme en République démocratique du Congo et les institutions spécialisées, pourront élaborer des politiques et mener des actions visant à accompagner les efforts que le Gouvernement a déjà fournis en vue de la défense des droits de l'homme sur toute l'étendue de la République.

La situation humanitaire est des plus précaires tant pour les Congolais qui souffrent des affres de la guerre, que des millions de réfugiés fuyant les situations de rupture de la paix dans leur pays. Des

couloirs humanitaires avaient été identifiés tant par la MONUC que par la Mission du Conseil de sécurité qui nous avait honorés par sa visite, en mai dernier. Il s'agit de mettre en place effectivement le système de protection des couloirs humanitaires existants et d'en créer d'autres, notamment en s'assurant de la libre circulation et de la protection des voies routières, fluviales et ferrées de Kinshasa à Kindu, de Kisangani à Kindu, de Bunia à Kindu, de Bukavu à Kindu et de Lubumbashi à Kindu.

Plus que Katako-Kombe dans la province du Kasai-Oriental, Kindu, l'ancien Port-Empain, dans la province du Maniema, de par ses infrastructures, fait figure de véritable centre de la République démocratique du Congo et de voie de dégagement des produits de la République démocratique du Congo. Un déploiement de la MONUC dans cette ville aura pour effet de favoriser et de renforcer la fonction économique de Kindu pour le plus grand bénéfice de la population du Maniema et des deux Kivu.

Le Programme alimentaire mondial (PAM), dont les efforts, notamment au nord du Katanga, sont fort louables, est l'un des organismes des Nations Unies qui bénéficieraient grandement de la proximité d'une base logistique onusienne à Kindu.

Sur le plan médical, je souhaiterais remercier du fond du coeur l'UNICEF et la communauté internationale, pour les campagnes de vaccination, notamment contre la poliomyélite. Par ailleurs, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la MONUC et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sont en voie de finaliser un programme de prévention fondé sur une campagne d'information et d'éducation. Les Nations Unies devraient tirer profit de l'expérience des dirigeants actuels d'ONUSIDA, dont certains ont été intimement liés, il y a une quinzaine d'années, aux programmes nationaux de lutte contre cette pandémie. Ces dirigeants comprennent la situation particulière de la République démocratique du Congo et sont les mieux à même d'élaborer l'assistance conséquente pour ces luttes contre les maladies endémiques et pandémiques que sont le paludisme ou le virus de VIH/sida.

L'UNICEF est également très présente dans le domaine de la protection des enfants.

Avec la MONUC, l'UNICEF intervient dans des activités de démobilisation et de réinsertion des groupes vulnérables, dont les enfants soldats. Comme

le souligne le Secrétaire général au paragraphe 56 de son rapport, l'élaboration, en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales et de la famille, d'une stratégie globale visant les enfants soldats et les enfants des rues est avancée, tant pour Kinshasa que dans d'autres villes de province.

En ce qui concerne le lien entre la pauvreté, le développement et l'actuel conflit armé, il devient évident que la conférence sur la paix, la sécurité, la démocratie, mais aussi le développement dans la région des Grands Lacs, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine devient une nécessité, mieux une nécessité incontournable.

La République démocratique du Congo pense qu'une solution loyale et durable est à la portée. Il faut la rechercher et la trouver au travers d'un dialogue franc et sincère, dans un cadre bilatéral certes, mais mieux encore, dans le cadre de cette conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Cette conférence est impérieuse, non seulement pour permettre à la République démocratique du Congo de rétablir des équilibres qui ont cessé d'exister et de reconstruire quasiment un État, soucieux des droits les plus élémentaires de ses citoyens, et ce, sur des bases saines et démocratiques, mais elle serait également susceptible de promouvoir les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la réconciliation nationale, la démocratie, ainsi que le redressement économique de toute la région des Grands Lacs.

Cette conférence pourrait promouvoir également l'établissement de réseaux intégrés en matière d'éducation, de transport et de tourisme eu égard à l'interdépendance des structures économiques des pays de la région des Grands Lacs. Elle pourrait statuer à l'affirmation de la reprise des activités d'un organisme régulateur et stabilisateur régional comme le fut en son temps la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), voire élaborer des programmes de développement régionaux dans le cadre de la gestion d'après-conflit de la guerre d'agression.

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer l'engagement ferme de mon gouvernement à poursuivre sans réserve le processus de réconciliation nationale enclenché depuis le 15 octobre 2001 à Addis-Abeba et son engagement à coopérer pour une meilleure finalisation de l'activité relative au processus

de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR).

Mon gouvernement recommande au Conseil de sécurité d'accéder à la demande du Secrétaire général de l'ONU pour le déploiement rapide de la phase III de la MONUC. Mon gouvernement engage le Conseil de sécurité à exiger la totale démilitarisation de la ville de Kisangani, comme le souhaitent les habitants de cette ville longtemps martyrisée.

Enfin, dans la recherche d'une paix durable pour toute la région des Grands Lacs, mon gouvernement va continuer à s'investir dans le processus d'Arusha pour le Burundi, et renouvelle ici ses encouragements et son appui le plus total au médiateur Nelson Mandela.

Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres éminents du Conseil de sécurité pour l'attention soutenue qu'ils témoignent au processus de la recherche de la paix en République démocratique du Congo. Merci de votre attention. Je demeure à votre disposition pour toutes questions et préoccupations que vous désirez soulever.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Au nom de tous ceux qui sont présents, je voudrais souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, M. Annan, qui a bien voulu se joindre à notre débat sur la question très importante dont nous sommes saisis aujourd'hui.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Zimbabwe une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jokonya (Zimbabwe) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil

de sécurité. Le premier orateur inscrit sur ma liste est l'Ambassadeur Levitte.

M. Levitte (France) : Je souhaite la bienvenue au Ministre Léonard She Okitundu.

La délégation française s'associe au discours que prononcera dans un moment le Représentant permanent de la Belgique au nom de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire quelques remarques à titre national.

Je souhaite d'abord, en présence du Secrétaire général, rendre un hommage chaleureux au Représentant spécial de M. Kofi Annan, M. Amos Namanga Ngongi. C'est la première fois que nous avons le plaisir de l'entendre, ici à New York, depuis qu'il a pris ses fonctions à Kinshasa, en septembre, et nous avons tous pu constater à quel point il maîtrise déjà toutes les arcanes de ce dossier, en dépit de son extraordinaire complexité.

Je voudrais également rendre hommage au travail exceptionnel accompli par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sur le terrain. Le déploiement de cette opération, en appui au processus de paix, a aussi un impact considérable sur la vie des populations congolaises, ainsi qu'en témoigne le rapport du Secrétaire général. J'ai été impressionné d'apprendre, par exemple, que la population de Mbandaka a décuplé depuis l'arrivée des contingents de la MONUC. Notre Conseil, qui s'est rendu en mai dans la ville de Mbandaka, peut ainsi mesurer à quel point l'arrivée des personnels de la MONUC est porteuse d'espoir pour ces populations qui, trop longtemps, n'ont connu que la guerre et l'insécurité. Rendre espoir aux populations congolaises, c'est justement ce que nous propose le rapport que nous avons maintenant sous les yeux.

La France soutient totalement les recommandations de ce rapport, qui portent sur l'avenir de la MONUC et sur la transformation de son concept d'opération. Il faut, en effet, lancer la troisième phase du déploiement de la force, et commencer par accroître la présence de la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo. Ceci, d'ailleurs, est tout à fait conforme à la position que nous avons toujours défendue au Conseil : il faut que la MONUC se rapproche de la région frontalière où se trouve une dimension essentielle du problème, et en même temps de la solution à ce conflit. En engageant la phase III et en se déployant dans l'est, la MONUC pourra mieux se

préparer à soutenir le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR) des groupes armés étrangers présents sur le territoire du pays. C'est un des volets essentiels du processus de paix, il faut que la MONUC puisse établir des contacts, puis une relation régulière et confiante avec ces groupes armés, sur lesquels nous manquons encore d'informations.

La phase III permettra également à la MONUC de se préparer à accompagner le mouvement de retrait des forces étrangères du pays. Certains pays ont déjà commencé à se retirer et il faut s'en réjouir. C'est le cas de la Namibie en totalité, et de l'Ouganda pour une large part. D'autres pays ne l'ont pas encore fait, et ils doivent commencer les préparatifs sans tarder, puis amorcer le mouvement du retour.

Sur ces deux questions du DDRRR et du retrait, les parties à l'Accord de Lusaka ont promis de nous remettre les informations nécessaires pour que la MONUC puisse accomplir sa mission. Certains éléments ont bien été communiqués, mais ils sont insuffisants. Il faut maintenant que, très vite, ces informations opérationnelles soient transmises à la MONUC.

Le rapport aborde également les autres points importants du processus de paix, et en premier lieu, la question de Kisangani. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1304 (2000), a exigé la démilitarisation de cette ville. Le Secrétaire général a lui-même, au cours de sa visite dans la région en septembre, souligné l'importance qu'il attachait à cette question. Le rapport insiste sur le caractère essentiel que revêt, pour l'avenir du processus de paix, la situation dans cette ville, la troisième de la République démocratique du Congo, et la plus meurtrie par le conflit. Il nous revient d'étudier, en étroite liaison avec le Secrétariat, la manière dont l'action de la MONUC et des agences de l'ONU peut aider à faire avancer cette question.

Le dialogue intercongolais constitue un autre des « piliers » du processus de paix tel que le définit l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Au lendemain de la réunion d'Addis-Abeba, nous encourageons l'ensemble des parties congolaises à travailler pour faire avancer le dialogue et à se retrouver dès que possible pour que démarre, dans l'esprit positif qui a caractérisé la réunion de Gaborone, en août, ce volet important du processus de paix.

Le rapport du Secrétaire général souligne, à juste titre, que la situation évolue globalement dans le bon sens. Cependant, de nombreuses questions continuent de nous préoccuper gravement, et nous devons réfléchir à la façon dont le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale peuvent essayer d'y remédier. Premièrement, les combats se poursuivent dans l'est du pays, où se maintient une situation d'insécurité dont les populations civiles sont les premières à faire les frais. Chacune des parties au conflit doit user de toute son influence pour qu'il y soit mis fin. La situation des droits de l'homme reste également très préoccupante, et nous ne pouvons que regretter le départ de M. Garretón, le Rapporteur spécial, qui est venu à plusieurs reprises nous exposer avec conviction les efforts qu'il déployait pour faire progresser cette cause.

Deuxièmement, la situation humanitaire sur l'ensemble du territoire de la République démocratique du Congo demeure désastreuse. Le pays est confronté à une situation économique d'une exceptionnelle gravité, qui rend plus difficile encore le règlement du conflit. Les institutions financières internationales ont bien compris que l'avenir du processus de paix dépend de l'aide que nous sommes prêts à apporter à ce pays. C'est un effort que l'ensemble de la communauté internationale doit être prête à fournir, et dans les délais les plus rapides. La réouverture des voies fluviales a contribué à restaurer les liens économiques entre les différentes régions du pays, mais là aussi, le processus n'en est qu'à ses débuts. Le mouvement doit se poursuivre et s'amplifier.

Troisièmement, l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République démocratique du Congo constitue aujourd'hui, nous le savons, un des moteurs du conflit. Nous aurons bientôt connaissance des recommandations de l'Ambassadeur Kassem, qui nous aideront à définir la marche à suivre sur cette question.

Enfin, nous constatons une montée des tensions au Burundi, mais aussi entre le Rwanda et l'Ouganda. Ces questions ne sont pas dissociables du processus de paix congolais. Le règlement de ces crises ne pourra se faire que dans un cadre régional. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général qui, dans son rapport, préconise que le Burundi soit davantage associé au processus congolais.

En conclusion, le processus de paix avance. Mais il n'a toujours pas atteint le point de non-retour. Le Conseil et la MONUC ont un rôle important à jouer, mais la responsabilité du processus de paix relève, en première instance, des parties au conflit. Le Conseil de sécurité, justement, va bientôt tenir une nouvelle réunion avec les Ministres du Comité politique de l'Accord de Lusaka. Cette rencontre, qui aura probablement lieu le 9 novembre à New York, nous permettra de faire un nouveau point sur la relation de partenariat que nous avons établie ensemble. C'est à travers ce dialogue confiant, alimenté par les progrès et les efforts des parties au conflit, que nous pourrons au mieux les aider à mettre en oeuvre leur propre processus de paix.

M. Jerandi (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son neuvième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2001/970). Je voudrais également remercier M. Ngongi de sa présentation du rapport du Secrétaire général et lui réitérer, ainsi qu'à tout le personnel de la Mission de l'Organisation des Nations Unies, toute notre appréciation pour l'importante contribution qu'ils apportent au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo. Je voudrais en outre souhaiter la bienvenue à Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et lui exprimer encore une fois toute notre appréciation pour sa participation à la réunion d'aujourd'hui, rehaussée par la présence de Monsieur le Secrétaire général.

Notre réunion intervient à un moment décisif du processus de paix, où la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) s'apprête à entamer la phase III de son déploiement. Il est ainsi important que le Conseil ait associé les États fournisseurs de contingents ainsi que les États non membres du Conseil à la discussion de l'évolution de la situation à la lumière du rapport du Secrétaire général.

Nous sommes satisfaits de constater que le processus de paix en République démocratique du Congo a franchi des pas importants. Le cessez-le-feu est maintenu le long de la ligne d'affrontement; le désengagement des forces et leur déploiement sont pratiquement achevés; et le retrait de certaines forces étrangères a été engagé. Toutefois, le succès de la phase II ne signifie pas que le processus de paix a

atteint le stade de non-retour. Il faut donc tout faire pour consolider les acquis et rendre irréversible l'avancée vers la paix. À cet effet, les parties doivent poursuivre la mise en oeuvre des engagements qu'elles ont pris aux termes de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Le Conseil doit les accompagner dans cette démarche.

La situation dans l'est de la République démocratique du Congo constitue une source de profonde préoccupation. Nous apprécions l'attention spéciale et les efforts consentis par le Secrétariat et le Secrétaire général lui-même, ainsi que par son Représentant spécial et la MONUC, pour aider au règlement des problèmes multiples et complexes que présente cette situation. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général d'autoriser la MONUC à amorcer la phase III de son déploiement. La nouvelle phase, que nous avons attendue avec intérêt, ne manquera pas de défis. Mais le rapport du Secrétaire général est réaliste et il en tient compte.

Alors que la MONUC s'apprête à amorcer la phase III de son déploiement, il convient de souligner la nécessité de la mise en oeuvre par les parties des dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du retrait des forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo, nous attendons qu'il soit complet et accéléré, ce qui permettra de rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion est un élément clef de la nouvelle phase. Il requiert la coopération de toutes les parties, des moyens appropriés et une coordination étroite entre tous les intervenants. Dans ce contexte, nous encourageons la poursuite et l'intensification du dialogue entre les dirigeants de la République démocratique du Congo et ceux du Rwanda. De même, nous encourageons la poursuite et l'intensification du dialogue entre la République démocratique du Congo et le Burundi ainsi que toute initiative de dialogue constructif entre les dirigeants de la région, ce qui est de nature à favoriser la confiance mutuelle et l'aboutissement à des solutions d'ensemble.

Le Secrétaire général recommande dans son rapport un déploiement de la MONUC vers l'est du pays. Il s'agit là d'une opération significative. Outre

son rôle en ce qui concerne le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion, un tel déploiement contribuera au maintien de l'élan du processus de paix et à favoriser, comme l'ont démontré les précédents déploiements de la MONUC, la reprise des activités économiques et sociales, ce qui suscitera de l'espoir chez les populations de la région. À cet égard, il est indispensable que la MONUC bénéficie de la pleine coopération des parties.

D'autre part, il y a lieu de rappeler la nécessité de démilitariser la ville de Kisangani, comme l'exige le Conseil de sécurité dans sa résolution 1304 (2000).

Pour ce qui est de la composante information, décrite dans le rapport du Secrétaire général, nous apprécions l'intérêt accordé au rôle de l'information dans les activités de la MONUC, et appuyons son renforcement. La paix est également servie par des moyens d'information adéquats.

S'agissant du dialogue intercongolais, qui représente un autre élément essentiel de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, notre Conseil a réitéré son plein appui à ce dialogue et aux efforts déployés par le facilitateur et son équipe. Nous formulons l'espoir que les parties congolaises s'engageront, lors de la reprise de leur réunion, dans une véritable interaction, dans un esprit de compromis et de tolérance, ce qui leur permettra de promouvoir la réconciliation nationale et de se mettre d'accord sur l'avenir de leur pays sans ingérence extérieure.

Enfin, il convient de souligner l'importance du redressement économique de la République démocratique du Congo et de toute la région des Grands Lacs. Cette oeuvre requiert l'engagement continu et le soutien de la communauté internationale tout entière.

M. Greenstock (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Nous sommes extrêmement reconnaissants au Secrétaire général pour le rapport – un rapport très complet et avisé – et au Représentant spécial pour son exposé. Nous voudrions lui souhaiter chaleureusement la bienvenue à la présente séance du Conseil. Il a accepté ce qui est peut-être le poste de Représentant spécial le plus complexe en Afrique, et nous sommes convaincus qu'il a les qualités pour l'assumer. C'est un grand plaisir à nouveau d'avoir le Ministre des affaires étrangères She Okitundu parmi nous au Conseil, et

nous le remercions de ses précieux commentaires de ce matin.

Comme la France, le Royaume-Uni souscrit à la déclaration que la Belgique fera plus tard au nom de l'Union européenne, mais j'ai quelques commentaires à faire en ma qualité de représentant de mon pays. Des progrès non négligeables ont été faits au cours des quatre derniers mois, mais nous pouvons encore constater des signes inquiétants au moment où se présentent à nous les défis les plus redoutables. Toutes les parties doivent encore prouver qu'elles pourront se montrer à la hauteur de leurs engagements de maintenir le cessez-le-feu, de coopérer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de progresser sur les questions clefs, qui sont pour nous le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, le retrait complet des forces étrangères et le succès du dialogue intercongolais. Nous attendons encore aussi que Kisangani soit démilitarisée. La phase III ne peut être engagée avec succès que si des progrès sont faits dans ces domaines, et les parties n'ont pas encore assez fait pour garantir l'avancée de ce processus.

Le Royaume-Uni demeure très préoccupé par la persistance de la situation humanitaire et par les violations des droits de l'homme qui ont été signalées en République démocratique du Congo, en particulier dans l'est. Il reste important que toutes les parties continuent à apporter un soutien, et un accès aux organismes d'aide qui travaillent dans le pays, à respecter le droit international humanitaire et à faire preuve de respect à l'égard des civils, en particulier les femmes et les enfants.

Nous nous félicitons du retrait des soldats namubiens et des nombreux soldats ougandais du territoire de la République démocratique du Congo. Nous continuons à insister sur le fait que toutes les parties doivent retirer leurs forces en application des résolutions du Conseil de sécurité et des plans qui ont été convenus.

Le succès du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion est absolument crucial. Les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont un rôle clef à jouer dans la création de l'environnement nécessaire. Si cela pouvait, comme le suggère le Secrétaire général, conduire à

l'établissement d'un mécanisme mixte de coordination, cela serait extrêmement précieux pour faire avancer le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, pour résoudre les problèmes et pour fournir une base pour un support extérieur à ce processus.

Un autre élément qui permettrait de créer l'environnement nécessaire serait de garantir la cessation de tout appui aux groupes armés. En ce qui concerne Kamina, nous avons été heureux d'entendre ce matin, de la bouche du Représentant spécial, qu'une équipe technique était arrivée là-bas. Nous espérons qu'un progrès rapide pourra être fait sur le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des ex-combattants rassemblés à cet endroit, avec une totale coopération entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUC. Je serais heureux d'en apprendre plus de la part du Représentant spécial à propos des prochaines étapes à propos de Kamina, lorsqu'il aura eu des nouvelles de l'équipe technique.

Comme les autres, nous avons été déçus de la suspension du dialogue intercongolais à Addis. Ce dialogue doit reprendre bientôt; nous attendons avec intérêt sa reprise en Afrique du Sud le mois prochain, et le règlement des problèmes de participation en suspens. Gaborone a sans aucun doute créé une énergie positive, et celle-ci ne doit pas être perdue; toutes les parties doivent réaffirmer fermement et publiquement leur attachement au processus. Il y a aussi de la place pour que les protagonistes politiques au Congo et dans la région se concertent plus directement entre eux, afin de créer des ponts pour une paix stable dans la région.

Le Royaume-Uni accepte la recommandation du Secrétaire général pour une entrée dans la phase II dans la limite du présent mandat et plafond. Le déploiement proposé à Kindu en fera logiquement partie, tant pour tester la détermination des parties de travailler avec la MONUC et pour démontrer l'engagement de l'ONU d'avancer que pour montrer les bénéfices que cela peut apporter, en particulier à la population locale.

Nous sommes d'accord avec le Ministre des affaires étrangères She Okitundu, qu'avec la coopération des parties, Kindu pourra être un premier pas à partir duquel on pourra commencer à s'attaquer sérieusement aux problèmes dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous soutenons aussi l'intention de la MONUC d'essayer d'élargir les

contacts avec les représentants des groupes armés, y compris les Maï-Maï. Les Maï-Maï ne sont parties à l'Accord de Lusaka, mais ils sont étroitement liés aux perspectives de paix dans l'est de la République démocratique du Congo, et ils ne peuvent être autorisés à maintenir en toute impunité leur comportement violent.

C'est une bonne nouvelle que la Commission militaire mixte se soit mise d'accord sur la date finale de colocalisation avec la MONUC. La nécessité d'une coopération accrue entre les formations sur le terrain et le siège de la MONUC à Kinshasa augmentera à mesure que la MONUC s'agrandira.

Le Royaume-Uni réaffirme son ferme soutien à toute l'équipe de la MONUC, et à M. Ngoni personnellement. Le Ministre She Okitundu a fait référence ce matin aux paroles que le Premier Ministre Blair a prononcées récemment et par lesquelles il a fait état de sa détermination de se pencher sur les zones de conflit en Afrique. Nous continuerons à rechercher activement la poursuite d'une paix durable en République démocratique du Congo.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, saluer la présence du Secrétaire général à cette importante réunion sur la République démocratique du Congo, que ma délégation vous remercie d'avoir organisée. Je m'associe aux mots de bienvenue adressés au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu, et le remercie de sa déclaration. Je voudrais aussi remercier M. Ngoni, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, de nous avoir présenté le neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Ce rapport attire l'attention sur l'évolution positive de la situation en République démocratique du Congo et souligne la nécessité de maintenir la dynamique du processus de paix, qui est entrée, semble-t-il, dans une phase décisive et délicate. C'est dans cette perspective que je voudrais faire à présent quelques observations.

Premièrement, la dynamique de paix en République démocratique du Congo progresse. Certes, à son rythme, mais elle progresse. En effet, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, le cessez-le-feu est maintenu depuis janvier 2001, le

désengagement des forces étrangères et leur redéploiement ainsi que le retrait des troupes namibiennes et une bonne partie de celles de l'Ouganda est effectif. Le dialogue intercongolais a enregistré quelques progrès. Ce résultat constitue des avancées significatives dans la recherche d'une paix définitive et durable en République démocratique du Congo. Pour conforter cette dynamique, il est essentiel, conformément à l'Accord de Lusaka, et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, que toutes les forces étrangères se retirent complètement de la République démocratique du Congo, et que la ville de Kisangani soit démilitarisée.

Deuxièmement, ma délégation estime que le déploiement de la phase III de la MONUC doit à présent pouvoir s'amorcer, conformément au plan d'opérations présenté par le Secrétaire général aux paragraphes 59 à 87 de son rapport. Cette exigence comporte peut-être des risques politiques, et certainement un coût financier, mais il semble que c'est le prix à payer pour faire avancer le processus de paix de façon décisive.

Ma troisième observation porte sur la question des groupes armés. Il s'agit là sans doute d'un des défis les plus importants dans la phase nouvelle qui s'ouvre pour la MONUC, à travers notamment le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des ex-combattants.

C'est pourquoi je voudrais souligner d'abord la responsabilité qui incombe aussi, dans le cadre de l'Accord de Lusaka, de fournir sans atermoiements les informations concernant les effectifs et la localisation desdits groupes armés. De même, la poursuite du dialogue entre les Présidents Kabila et Kagame est nécessaire pour parvenir à une solution acceptable et définitive de cette question.

Dans le même ordre d'idées, la réunion, le 9 novembre prochain, du Conseil de sécurité avec les ministres du Comité politique de l'Accord de Lusaka devrait, de notre point de vue, être mise à profit pour avoir des discussions franches sur le programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement ou de réinstallation (DDRRR) et le retrait de toutes les troupes étrangères de la République démocratique du Congo. De même, il nous paraît essentiel, pour conforter les avancées du processus de paix que les institutions de Bretton Woods et les généreux donateurs se mobilisent autour de l'ONU

pour la mise en oeuvre du programme de rapatriement, de réinstallation et de réintégration des groupes armés.

Ma quatrième observation est relative à la nécessité de faire avancer le processus de paix et de mettre fin aux combats car, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, cette exigence est d'autant plus pressante que les graves violations des droits de l'homme continuent de se produire et que la situation humanitaire en République démocratique du Congo et dans l'ensemble de la région reste préoccupante. À cet égard, ma délégation se joint à l'appel lancé à toutes les parties pour qu'elles facilitent l'effort humanitaire international dont ont réellement besoin les populations civiles congolaises.

Je voudrais pour terminer renouveler à M. Ngongi mes vœux de succès dans l'accomplissement de sa tâche et rendre hommage à tout le personnel de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'importante contribution qu'il continue d'apporter au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu, et nous le remercions de son importante déclaration.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion qui donne au Conseil et à l'ensemble des membres une occasion de débattre des prochaines étapes en République démocratique du Congo.

Nous souhaitons également la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, présent pour la première fois dans cette salle. Nous lui sommes reconnaissants de son exposé et de sa présentation du neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC). Nous lui souhaitons également plein succès dans ses fonctions.

Nous apprécions hautement la présence du Secrétaire général à la présente réunion.

Nous notons avec satisfaction que, depuis juin 2001, la situation générale en République démocratique du Congo est demeurée relativement calme. Le respect du cessez-le-feu par les parties concernées, l'achèvement du désengagement de forces et le déploiement sur de nouvelles positions défensives qui

est en cours, ainsi que le retrait de forces étrangères sont des signes encourageants pour le processus de paix.

Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir rencontré les Présidents Kabila et Kagame, le chef du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et d'autres acteurs du conflit en République démocratique du Congo au cours du voyage qu'il a effectué dans la région début septembre, en vue d'obtenir leur plein engagement envers le processus de paix.

En dépit de ces événements globalement positifs, ma délégation demeure préoccupée par la poursuite des combats dans l'est de la République démocratique du Congo, surtout au Kivu, entre des groupes armés et le RCD. Le statu quo à Kisangani est une autre source de grave préoccupation pour ma délégation. L'augmentation importante du nombre de violations du cessez-le-feu qui ont été signalées dans l'est doit pousser le Conseil à prendre des mesures immédiates pour augmenter sa présence dans cette région.

Maurice a, à plusieurs occasions par le passé, demandé que s'engage la phase III du déploiement de la MONUC. À cet égard, ma délégation se félicite de la proposition du Secrétaire général d'entamer la phase III de la MONUC. Nous prenons note de la démarche pas à pas de la phase III proposée par le Secrétaire général. Nous espérons que la création d'une présence mixte civile et militaire, ainsi que l'appui avancé basé à Kindu, ne seront pas retardés. Nous sommes conscients des risques politiques et de sécurité que la phase III pose à ce stade; le Conseil doit cependant faire un choix pour savoir s'il faut aller de l'avant ou permettre à la situation de se dégrader et d'atteindre un point de non-retour. En approuvant la phase III de la MONUC, le Conseil doit également envoyer un message très clair aux parties concernées, à savoir que tout nouveau déploiement de la MONUC dépendra directement de leur coopération.

Nous devons mettre l'accent sur le respect strict du cessez-le-feu, la cessation de l'assistance militaire aux groupes armés et la libre circulation du personnel de la MONUC, entre autres. Le Conseil doit également exiger toutes les parties au conflit soumettent l'information requise afin de permettre au déploiement prévu d'avoir lieu en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement ou la réinstallation.

Nous espérons que toutes ces questions seront examinées comme il convient au début du mois prochain durant la réunion entre le Conseil de sécurité et les membres du Comité politique de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Cette réunion sera une occasion pour les membres du Comité politique de réaffirmer leur détermination de faire avancer le processus de paix. Tout en exigeant la coopération de toutes les parties concernées, le Conseil doit également se déclarer prêt à augmenter sa force dès que la MONUC commencera à recevoir des réponses positives.

Il faut souligner qu'un des objectifs les plus importants de la troisième phase de la MONUC doit être d'encourager et de faciliter un désarmement et une démobilisation rapides. Il est encourageant de noter que les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda ont mis en place des mécanismes nationaux de désarmement et de démobilisation. Nous partageons toutefois l'opinion selon laquelle un plus grand engagement politique sera nécessaire de la part de ces deux pays à l'égard du processus qui va du désarmement à la réintégration, par le biais de la création d'un mécanisme commun de coordination. Cela n'est possible que par le biais d'un dialogue entre les dirigeants des deux pays. Le Conseil doit par conséquent encourager ces deux dirigeants à se rencontrer plus fréquemment.

Il ne peut y avoir d'avancée dans le processus de paix sans progrès du dialogue intercongolais. Malgré les difficultés rencontrées à la réunion du dialogue intercongolais à Addis-Abeba, ma délégation exprime son plein appui au facilitateur et à son équipe dans les efforts qu'ils déploient pour se réunir à nouveau sous peu en Afrique du Sud. Nous remercions le Gouvernement sud-africain de fournir l'appui logistique et d'accueillir la prochaine série de pourparlers. Nous voudrions une fois de plus souligner la nécessité de garantir la nature inclusive de la conférence avec la participation de toutes les composantes de la société. Nous demandons également à la communauté internationale d'appuyer sans réserve le dialogue, tant au plan politique que financièrement.

Ma délégation attend également avec intérêt le rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo. Il n'y a aucun doute qu'il existe un lien entre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la République

démocratique du Congo et la poursuite du conflit. Une solution d'ensemble au conflit en République démocratique du Congo doit traiter de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Pour ce qui est de la situation humanitaire en République démocratique du Congo, ma délégation exprime sa préoccupation quant à sa gravité qui est exacerbée par l'afflux récent de réfugiés de la République centrafricaine. Nous félicitons le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes des efforts qu'ils déploient pour essayer d'atténuer les souffrances de la population de la République démocratique du Congo. Nous demandons à la communauté internationale de renforcer son assistance aux personnes dans le besoin.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, nous nous félicitons des mesures que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a prises pour établir des normes en matière de droits de l'homme. Il est troublant néanmoins que des violations des droits de l'homme continuent d'avoir lieu. Nous invitons les parties au conflit à faire preuve d'un plus grand attachement au respect des droits de l'homme.

Enfin, nous exprimons une fois de plus notre appui au lancement de la phase III du déploiement de la MONUC en République démocratique du Congo. Je ne puis terminer sans féliciter le personnel de la MONUC de l'excellent travail qu'il réalise en République démocratique du Congo.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je veux moi aussi féliciter le Représentant spécial Ngongi de sa présentation du rapport du Secrétaire général, dont nous nous louons également. Nous nous réjouissons aussi de l'intervention du Ministre des affaires étrangères She Okitundu et nous sommes contents de le voir à nouveau ici. Nous espérons que nous pourrions rencontrer les collègues du Ministre des États signataires de Lusaka durant la présidence jamaïcaine du Conseil de sécurité en novembre.

La déclaration présidentielle que nous adopterons à la fin de la présente séance reflète nos objectifs fondamentaux en République démocratique du Congo. Nous profiterons de la réunion prévue en novembre pour définir les différents domaines dans lesquels nous espérons voir des progrès, domaines qu'un certain

nombre de mes collègues ont déjà abordés. Au cours de la présente séance, j'aimerais toutefois porter mon attention sur un problème précis – un problème qui n'est pas le fait du Gouvernement de la République démocratique du Congo et pour lequel, depuis sept ans, on n'a pas réussi à trouver de solution.

Nous savons que le peuple congolais est la victime, et non pas le fondateur de groupes tels que les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR), les Interahamwe et le Front burundais pour la défense de la démocratie (FDD). La population de la République démocratique du Congo n'est ni complice du génocide rwandais, ni responsable des événements qui ont entraîné une rébellion armée au Burundi. Mais le fait que ce problème n'ait pas été créé par le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'enlève rien à sa responsabilité actuelle de trouver une solution.

En janvier, le Conseil a rencontré séparément les Présidents Kabila et Kagame. Lors de ces réunions, ma délégation a dit qu'aucun pays ne pouvait espérer assurer sa sécurité à long terme s'il adoptait une politique d'affrontement à l'égard des pays voisins. Nous avons dit aussi que le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait le droit, en vertu du droit international, d'exiger le retrait de toutes les forces étrangères de son territoire, et que les pays voisins avaient eux aussi le droit d'exiger que le territoire de la République démocratique du Congo ne soit pas utilisé pour lancer des attaques contre eux.

Grâce à la bonne volonté des parties, la ligne de désengagement tient et les combats ont été limités à une zone relativement petite. Toutefois, dans la zone où des combats se déroulent actuellement, toutes les forces qui menacent le bien-être du peuple congolais restent intactes. Le moment est venu pour les parties d'aborder la question la plus difficile de ce processus : le désarmement et la démobilisation des groupes armés.

Le moment est venu pour toutes les parties de faire montre de transparence.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris l'initiative d'inviter l'ONU à Kamina pour rencontrer un groupe de personnes présentées au monde comme des combattants prêts à participer au processus de désarmement. Ce geste très positif a souffert de la façon dont il a été organisé. L'ONU doit pouvoir passer au crible chaque individu, vérifier ses antécédents et ses souhaits, mais les contacts entre l'ONU et les occupants des camps ont été très limités.

Nous ne sommes même pas en mesure de dire si les individus présentés étaient effectivement rwandais.

Cela dit, Kamina a été un début. Un des problèmes que nous avons toujours eus, c'est qu'aucun d'entre nous ne sait combien il existe de tels individus. Le Gouvernement rwandais évalue leur chiffre à des dizaines de milliers; le Gouvernement de la République démocratique du Congo dit que les individus que l'ONU a vus à Kamina représentent tous les combattants rwandais qui se trouvent sur le territoire du pays. Nous sommes assez sûrs que la vérité se trouve quelque part dans l'entre-deux.

Nous demandons au Ministre She Okitundu de laisser l'ONU faire son travail à Kamina. Si nous réussissons à démobiliser un petit groupe, d'autres pourraient suivre. Nous espérons que, lorsque l'ONU reviendra, elle le fera avec la coopération et l'assistance pleines et entières du Gouvernement. Je suis heureux que le Ministre en ait parlé dans ses observations aujourd'hui. L'ONU doit pouvoir parler à chaque individu, vérifier qu'il est, d'où il vient et où il voudrait aller. Un engagement sans ambiguïté du Gouvernement de laisser continuer ce qui se fait à Kamina enverra un signal positif à la communauté internationale et à la région.

Je voudrais mentionner brièvement un autre point. Par votre entremise, Monsieur le Président, le Conseil a récemment exhorté le Gouvernement de la République démocratique du Congo et toutes les autres parties à cesser toute forme de soutien aux groupes armés en République démocratique du Congo. Mon gouvernement estime que la cessation de la fourniture d'armes constitue la condition nécessaire préalable au désarmement des forces négatives. Bien que les Maï-Maï ne figurent pas dans l'annexe de l'Accord de Lusaka, et bien qu'ils soient un mouvement de résistance congolais autochtone, le fait de les armer continue de poser un risque potentiellement fatal au processus de paix. Au lieu de leur procurer des armes, toutes les parties devraient s'attacher à les associer au dialogue intercongolais.

En demandant aux chefs d'État du Rwanda et de la République démocratique du Congo de se rencontrer, nous leur demandons en fait de lancer un processus pour transformer une hostilité mutuelle en une sécurité mutuelle. Nous savons que le Conseil continuera d'appuyer leurs efforts en faveur d'une région où la

sécurité repose sur les intérêts mutuels et la coopération.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son neuvième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous nous félicitons de sa présence et de la présence de son Représentant spécial, M. Namanga Ngongi, que nous remercions de son exposé. En outre, nous saluons chaleureusement le retour au Conseil du Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, et nous le remercions de sa déclaration très complète.

À l'heure actuelle, le processus de paix en République démocratique du Congo en est à un point crucial. La Chine approuve la manière dont le Secrétaire général évalue la situation d'ensemble dans son neuvième rapport. Nous pensons également que la situation en République démocratique du Congo est encore bien tenue en main. Le cessez-le-feu entre toutes les parties est toujours en vigueur, et des troupes étrangères sont en train de se retirer.

Bien que le dialogue politique intercongolais ait été suspendu pour le moment, un processus de dialogue politique a néanmoins été engagé. Nous invitons toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo à tenir leurs engagements en toute bonne foi, et le plus rapidement possible, en mettant en oeuvre l'Accord de paix de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ce n'est qu'ainsi que la situation en République démocratique du Congo pourra continuer de prendre une tournure positive. L'ONU doit jouer un plus grand rôle s'agissant de faciliter la réconciliation et la confiance mutuelle entre toutes les parties.

Le neuvième rapport du Secrétaire général met l'accent sur le déploiement de la phase III de la MONUC. Nous approuvons et appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à mettre en route le déploiement de la phase III. Un déploiement graduel de la part de l'ONU permettra de maintenir la dynamique du processus de paix. Ceci aura non seulement une valeur symbolique pour la paix en République démocratique du Congo – et même dans la région des Grands Lacs –, mais aussi une portée pratique.

Nous convenons également que le rôle principal de la MONUC dans la phase III sera de créer des centres de réception où les combattants pourront

remettre leurs armes, ce qui facilitera la démobilisation de toutes les parties. Il faudrait prendre plus rapidement des dispositions afin que les combattants désarmés, y compris les 3 000 anciens combattants qu'accueille le Gouvernement de la République démocratique du Congo, puissent être réinsérés sans heurt dans la société. Nous soutenons la mise en place par le Secrétariat d'un mécanisme de coordination minimal, au sein du cadre actuel, qui examinerait et aborderait une série de questions qui se posent après le conflit.

Je voudrais faire remarquer ici que l'ONU est une force importante au service de la promotion de la paix en République démocratique du Congo, ainsi que dans la région des Grands Lacs. Toutefois, elle ne constitue pas une force déterminante. Pour être précis, le sort de la République démocratique du Congo repose entre les mains des parties au conflit. Pour faciliter la réalisation rapide de la paix et du développement en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, les parties au conflit doivent redoubler d'efforts, créer un environnement porteur et coopérer activement avec la MONUC dans la phase III de son déploiement. À cette fin, toutes les parties concernées doivent partir de leurs intérêts nationaux et adopter une approche coopérative pragmatique, rétablir le dialogue et chercher les moyens d'instaurer une paix durable. En même temps, les troupes étrangères doivent se retirer sans condition aussi rapidement que possible, et les parties concernées doivent cesser toute forme d'appui et d'assistance aux groupes armés.

Mme Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation se félicite de la présence du Secrétaire général à cette réunion publique, ce qui facilite un échange de vues sur la situation en République démocratique du Congo.

Nous attendons avec intérêt les débats qui auront lieu le mois prochain entre le Comité politique de l'Accord de Lusaka et le Conseil de sécurité pour explorer de nouveaux moyens qui permettront au Conseil de sécurité et aux pays de la région de maintenir la dynamique du processus de paix en République démocratique du Congo.

Je voudrais souhaiter la bienvenue parmi nous à S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo et je le remercie de son importante contribution à notre débat.

La réunion survient à un moment opportun, car elle suit les réunions conjointes privées du Conseil de sécurité avec les pays fournisseurs de contingents les 18 et 22 octobre. Lors de ces réunions, nous avons bénéficié d'un débat approfondi sur les principales questions posées par les pays fournisseurs de contingents. Cette pratique doit être encouragée car elle peut conduire à des consultations plus actives entre les pays fournisseurs de contingents et le Conseil de sécurité sur la formulation, le renouvellement et le changement du mandat des opérations de maintien de la paix.

Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, de son exposé et de sa présentation du neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous lui souhaitons plein succès dans sa mission et nous saisissons cette occasion pour lui dire, à lui, ainsi qu'aux hommes et aux femmes de la MONUC, combien nous apprécions leur travail exemplaire au service de la paix.

Il est noté dans le rapport du Secrétaire général qu'en dépit des difficultés, la situation globale en République démocratique du Congo demeure favorable. Le rapport constate que le cessez-le-feu, le long de la ligne d'affrontement, a tenu depuis janvier, que le désengagement des forces et leur redéploiement sur de nouvelles positions défensives sont effectivement achevés et que certaines forces étrangères ont été retirées.

Cependant, le rapport montre aussi qu'il y a des combats sporadiques inquiétants, dangereux et persistants à l'est du pays. C'est dans ce contexte que ma délégation, tout en se félicitant des recommandations du Secrétaire général sur les nouvelles phases de déploiement de la MONUC et en appuyant la décision de passer à la phase III, est très consciente des tâches difficiles qui nous attendent sur le plan de la mise en oeuvre, et nous exhortons donc toutes les parties à coopérer pleinement avec la MONUC.

En particulier, nous invitons toutes les parties à cesser de soutenir les groupes armés opérant dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et nous voulons aussi que les hostilités cessent dans les autres régions du pays. Alors que la MONUC se déploie vers l'est, il est crucial que les groupes

armés respectent et mettent pleinement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que l'Accord de Lusaka.

Le processus de paix en République démocratique du Congo a désormais atteint un tournant décisif et nous devons faire en sorte de ne pas effacer les gains obtenus jusqu'à présent. C'est dans ce contexte que ma délégation souhaite mettre en relief certaines préoccupations qui n'ont pas disparu.

Premièrement, nous rendons hommage au facilitateur, Sir Ketumile Masire, qui a organisé une réunion préparatoire réussie à Gaborone. Comme ma délégation a insisté à maintes reprises sur ce point, le dialogue intercongolais reste le seul moyen viable et crédible de parvenir à la paix en République démocratique du Congo.

Les rapports faisant état d'une suspension du dialogue à Addis-Abeba sont donc inquiétants. Nous encourageons toutes les délégations à reprendre le dialogue et à se concentrer sur le but ultime, qui est de déterminer l'avenir de la République démocratique du Congo. Nous avons relevé, avec plaisir, et saluons la volonté du gouvernement sud-africain d'accueillir dans un mois le dialogue en assumant la plus grande partie des dépenses.

Deuxièmement, la capacité d'assurer effectivement le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants en République démocratique du Congo constitue l'un des principaux défis à surmonter si l'on veut que la quête de la paix porte ses fruits. Comme il est souligné dans le rapport du Secrétaire général, il est crucial de trouver des solutions durables aux problèmes des groupes armés, y compris le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des anciens combattants dans la société. Nous soulignons qu'il appartient aux parties au conflit d'assurer un environnement propice au succès de la phase III de la MONUC.

En ce qui concerne le contexte régional, nous avons pris note de l'intention du Secrétaire général de renforcer la coopération existante entre les programmes et les organisations des Nations Unies, ainsi que les institutions de Bretton Woods, afin de définir une division précise du travail dans la région des Grands Lacs.

Nous avons pris note de la suggestion, faite dans le rapport du Secrétaire général, que le moment est

venu pour les parties d'explorer des moyens d'associer plus étroitement le Burundi au processus de paix en République démocratique du Congo, et nous attendons avec intérêt de nouveaux rapports à ce sujet.

Ensuite, ma délégation marque son accord avec le Secrétaire général sur la nécessité d'avancer le processus de paix et la cessation des combats. Cela est d'autant plus pressant que de graves violations des droits de l'homme continuent d'être commises et que les conditions humanitaires restent très médiocres pour des millions de Congolais. Les cas incessants de torture et de détention, le massacre de quelque 750 civils, le harcèlement et les sévices sexuels à l'encontre des femmes, tous ces problèmes doivent être réglés immédiatement et les auteurs de ces actes traduits en justice.

Le manque d'accès aux soins de santé, la situation alimentaire précaire de quelque 70 % de la population, tout cela est particulièrement inquiétant car cette situation risque de déclencher d'autres conflits. Nous faisons appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de remédier à ces problèmes de façon tangible et nous nous félicitons des efforts des organisations humanitaires qui, en dépit de grandes difficultés, ont essayé d'aider la population.

Un autre problème préoccupe ma délégation, la démilitarisation de Kisangani. La démilitarisation et le rétablissement des autorités civiles sont essentiels au succès du processus de paix. Comme le Secrétaire général l'affirme justement, la démilitarisation de Kisangani contribuera grandement à revitaliser la société et l'économie congolaises. Nous demandons donc au RCD-Goma de respecter les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux États de la région d'user de leur influence pour assurer la démilitarisation de Kisangani et la pleine coopération avec la MONUC et le processus de paix.

Je tiens à évoquer un autre problème : il s'agit de l'information. Nous sommes heureux de voir l'accent mis dans le rapport sur le développement de la radio des Nations Unies pour en faire une source d'information précise, exacte et impartiale sur tous les aspects du processus de paix.

Pour terminer, ma délégation souhaite souligner notre détermination de parvenir à une paix durable en République démocratique du Congo. La dynamique positive qui a été insufflée ne doit pas se dissiper et

nous encourageons toutes les parties à saisir le moment et à continuer sur le chemin de la paix.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Nous sommes également heureux d'avoir reçu des compléments d'information de la part du Représentant spécial M. Ngongi. Nous souhaitons la bienvenue parmi nous au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo.

Nous avons eu l'occasion d'examiner de près les suggestions contenues dans le rapport et nous aimerions présenter des observations sur certains aspects qui nous semblent particulièrement pertinents dans la situation actuelle.

Nous notons avec satisfaction les progrès réalisés dans le processus de paix en République démocratique du Congo. Le cessez-le-feu le long de la ligne d'affrontement, le désengagement des forces, le redéploiement sur de nouvelles positions défensives, le retrait de certaines forces étrangères du territoire, tout cela incite à l'optimisme.

Nous notons aussi qu'il y a encore des difficultés, en particulier dans la région est du pays, et c'est pourquoi nous nous associons aux autres membres de la communauté internationale qui ont lancé un appel aux signataires de l'Accord de Lusaka pour qu'ils fassent tout leur possible pour mettre fin à ces affrontements, qui risquent de compromettre l'effort auquel les Nations Unies participent activement.

Les difficultés rencontrées dans la tenue du dialogue intercongolais à Addis-Abeba méritent également notre attention. La décision de remettre la réunion à une date ultérieure retarde aussi la poursuite d'objectifs fondamentaux pour la République démocratique du Congo, comme la réconciliation nationale, un mode de gouvernement adapté au pays, les relations avec les voisins à l'est et au sud, et les rapports entre les différentes communautés en République démocratique du Congo elle-même, comme indiqué au paragraphe 96 du rapport du Secrétaire général.

Mais c'est un écueil qui ne doit pas nous décourager. Ce qui est important, c'est que les parties soient conscientes du fait que le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents, et l'Organisation des

Nations Unies déploient des efforts considérables qui doivent avoir une contrepartie satisfaisante sous la forme d'avancées substantielles dans ce dialogue et d'un appui réel aux efforts du facilitateur. Le succès du dialogue déterminera, dans une large mesure, la viabilité du processus politique dans le pays à long terme.

La Colombie appuie la recommandation du Secrétaire général d'autoriser la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) à amorcer la phase III de son déploiement au Congo, conformément aux termes énoncés dans le rapport. Cela doit être compris par les parties à l'Accord de Lusaka comme étant une démonstration de notre volonté d'avancer malgré les difficultés. Nous voulons croire que ce message sera bien reçu par toutes les parties intéressées et que la déclaration du Président que nous allons adopter aujourd'hui même contribuera à ouvrir la voie à un dialogue constructif de haut niveau entre les parties à l'Accord et le Conseil de sécurité, au mois de novembre, sous la présidence de la Jamaïque, et que peut-être ce dialogue sera aussi ouvert aux pays fournisseurs de contingents.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu, à cette réunion du Conseil de sécurité. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Ngongi, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, et nous lui souhaitons un plein succès dans sa tâche très importante.

Les progrès accomplis dans le processus de paix au cours de ces derniers mois nous donnent une certaine raison d'espérer. Nous notons avec préoccupation, néanmoins, le manque de progrès substantiels accomplis à cette date dans le dialogue intercongolais. Le dialogue politique est une partie essentielle du processus de paix, comme l'indique l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et nous demandons instamment aux parties de faire preuve d'initiative et de souplesse pour faire avancer ce processus avec toute la célérité requise.

Les tâches à accomplir, au moment où nous préparons la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sont considérables, comme le montre

bien le rapport du Secrétaire général. Il est crucial, à notre avis, que le mandat et les activités de la MONUC soient, dans la plus large mesure possible, conformes aux recommandations pertinentes du rapport Brahimi.

La Norvège appuie la recommandation du rapport du Secrétaire général qui consiste à faire avancer la conception de l'opération proposée aux paragraphes 59 à 87, à condition que les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka fassent preuve de volonté politique et d'initiative. À cet égard, nous attendons avec intérêt la prochaine réunion entre les membres du Comité politique, constitué conformément à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et le Conseil de sécurité qui doit avoir lieu ici à New York en novembre.

Le Secrétaire général souligne dans son rapport la nécessité d'établir un programme de désarmement et de démobilisation viable pour les groupes armés, comme il a été défini dans l'Accord de Lusaka. Nous appuyons cette proposition et nous voudrions souligner qu'il faut continuer de faire pression sur les parties afin que ce processus puisse commencer et être mis en oeuvre le plus rapidement possible. À cet égard, il faut exercer une pression ferme sur Kinshasa et ses alliés afin qu'ils mettent fin à l'appui qu'ils fournissent à toutes les forces négatives et aux rebelles Maï-Maï qui opèrent dans la région. Il va sans dire que le processus très important de désarmement, de démobilisation et de promotion de solutions durables ne peut avancer si les parties continuent en même temps de réarmer les forces négatives.

Nous pensons, nous aussi, que le rôle de la MONUC dans l'organisation des efforts de désarmement, démobilisation, et de promotion de solutions durables doit relever de la coordination et que les autres programmes et organes de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les organisations non gouvernementales sont mieux équipés pour les tâches plus techniques qui sont liées à ces efforts. Nous appuyons la proposition de la MONUC d'établir à cette fin un mécanisme de consultation à Kinshasa et à New York.

Nous invitons surtout les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda à intensifier leur dialogue, afin de parvenir à un accord politique solide sur le processus de désarmement, démobilisation et de promotion de solutions durables et de créer un mécanisme commun de coordination. Nous

serions disposés à appuyer un tel mécanisme, s'il venait à se constituer.

Nous pensons, nous aussi, comme le Secrétaire général, qu'il ne peut y avoir de paix durable en République démocratique du Congo sans règlement d'ensemble de la situation au Burundi. Nous attendons donc avec intérêt la mise au point d'un programme s'étendant à plusieurs pays en faveur de la démobilisation et de la réintégration dans la Région des Grands Lacs, qui est en cours de préparation à la Banque mondiale, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements de la région. La Norvège est disposée à envisager d'appuyer le programme dès qu'il sera présenté.

En outre, nous restons profondément préoccupés par la situation humanitaire, et le recours aux enfants soldats dans toute la région. La communauté internationale doit examiner ces questions sans relâche.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour mentionner que la Norvège a maintenant déployé cinq observateurs militaires auprès de la MONUC. Nous sommes heureux d'être devenus un pays fournisseur de contingents.

M. Krokmal (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation est elle aussi reconnaissante au Secrétaire général de son rapport, qui contient un certain nombre de recommandations importantes afin de faire avancer le processus de paix en République démocratique du Congo. Nous remercions aussi le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, pour son exposé complet sur la situation dans le pays. Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu, qui participe à la réunion d'aujourd'hui du Conseil, et nous le remercions de son importante déclaration.

Une fois que la phase de désengagement aura été menée à terme avec succès, il y aura de nombreuses tâches complexes qui resteront à entreprendre au sein du processus de paix en République démocratique du Congo, à savoir faire une avancée en matière de désarmement et de démobilisation des groupes armés et assurer le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo. Nous prenons note de l'observation du Secrétaire général selon laquelle, malgré les difficultés existantes, la situation d'ensemble en République démocratique du Congo

continue d'être favorable. Nous pensons qu'il faut maintenir l'élan grâce à des efforts conjoints afin de promouvoir le processus de paix. Le Conseil de sécurité et la communauté internationale ont toujours démontré leur volonté d'aider les parties dans les efforts qu'elles déploient pour conclure la paix en République démocratique du Congo, comme en témoignent les progrès accomplis dans les deux premières phases de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Toutefois, nous croyons fermement que la dynamique du processus de paix tout entier ne peut être maintenue et poursuivie que si les responsabilités et la volonté politique des parties se concrétisent pour déboucher sur des actes réels. C'est là que réside le moteur du processus de paix en République démocratique du Congo, sans lequel l'appui international serait sans effet.

En ce qui concerne le rôle futur de la MONUC, nous nous félicitons des plans et recommandations du Secrétaire général relatifs à l'engagement de la phase III du déploiement de la MONUC. Nous comprenons parfaitement que la situation en matière de sécurité, le climat politique et les contraintes logistiques obligent à envisager une démarche pas à pas pour ce déploiement. Étant donné que la phase III du déploiement de la MONUC est surtout axée sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion (DDRRR), nous pensons comme le Secrétaire général qu'il faudrait avant tout, pour créer un environnement qui encouragerait les groupes armés à abandonner l'option militaire, que les parties continuent de respecter le cessez-le-feu et que les groupes armés cessent de bénéficier d'un appui militaire.

Nous pensons également qu'un dialogue constructif entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et la démilitarisation de Kisangani continuent d'être un élément critique du DDRRR. Nous demandons instamment aux parties de tenir les engagements qu'elles ont contractés au titre de l'Accord de Lusaka et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous ne pouvons ignorer l'importance du dialogue intercongolais pour parvenir à la réconciliation nationale, à l'unité et à la paix, et nous nous félicitons des efforts déployés par le Président

Masire pour faciliter ce processus et lui donner un caractère irréversible. Nous savons à quel point est importante la pleine coopération des parties avec la MONUC. L'octroi par les parties d'un accès sans restriction et d'informations approfondies à la MONUC ne sont que quelques-uns des éléments clefs de cette coopération. Puisqu'il est clair que la MONUC aurait pour rôle, pendant la phase III, de mettre sur pied des centres d'accueil temporaires pour le désarmement et le début de la démobilisation des anciens combattants, l'engagement étroit des institutions de l'ONU, des institutions de Bretton Woods, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales à l'appui des efforts de coordination de la MONUC est essentielle au succès de tout le processus de DDRRR. À cet égard, nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de prendre des mesures pour renforcer la coopération entre ces entités en établissant une claire division du travail.

La relance économique de la République du Congo est l'un des éléments importants qui assureront un retour à la paix et à la stabilité, et elle exige une aide accrue de la part de la communauté internationale. Nous sommes donc préoccupés par la poursuite du pillage des ressources naturelles de la République démocratique du Congo et nous attendons avec intérêt le premier rapport d'analyse que nous fourniront les experts.

La situation humanitaire et les violations des droits de l'homme continuent d'être une source de préoccupations pour la communauté internationale et doivent être examinées d'urgence. Nous nous félicitons de l'élargissement prévu des activités civiles de la MONUC, y compris celui de la composante police civile. À cet égard, j'ai le plaisir d'indiquer que le Gouvernement ukrainien est disposé à fournir du personnel à la composante police civile de la MONUC.

Enfin, dans le contexte de notre débat d'aujourd'hui, ma délégation espère que l'élan acquis grâce aux efforts des parties et de la communauté internationale en République démocratique du Congo se poursuivra et que nous continuerons d'aller de l'avant ensemble. Nous pensons que la déclaration du Président que nous devons adopter aujourd'hui enverra à cet égard le message approprié.

Mlle Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo de nous avoir

rendu compte des derniers événements dans son pays et nous remercions également le Secrétaire général pour son neuvième rapport sur la République démocratique du Congo.

L'achèvement de la phase II des opérations de la MONUC a été, à notre avis, un exercice réussi dans des conditions difficiles et nous félicitons l'équipe de la MONUC. Toutefois, nous sommes préoccupés – et cela a été dit par d'autres collègues ici même – par l'instabilité persistante dans l'est du pays. Dès lors, nous voudrions souligner essentiellement aujourd'hui l'importance d'établir une présence de l'ONU dans les régions troublées de l'est de la République démocratique du Congo. C'est ainsi que nous appuyons la recommandation du Secrétaire général pour que la MONUC s'implante dans l'est dans le cadre de la phase III. Auparavant, il faut cependant que la MONUC ait les moyens de le faire et qu'elle ait la garantie de conditions propices à la réalisation de ses objectifs. Tout échec nuirait à la crédibilité de la MONUC et rendrait son travail plus difficile.

En ce qui concerne la situation en matière de droits de l'homme, alors même que la MONUC poursuit ses plans de déploiement, elle ne doit pas négliger ses responsabilités humanitaires ni ses responsabilités en matière de droits de l'homme dans les régions où elle est déjà implantée. Tout succès dans ces domaines prouvera de manière concrète et générale que la présence de la MONUC est bénéfique et cela contribuera au dialogue et à l'instauration de la confiance avec les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Si la MONUC est perçue comme étant peu efficace dans les régions où elle est implantée, elle aura du mal à gagner la confiance de la population dans les nouvelles régions, mais encore de la confiance des combattants qu'elle compte désarmer.

Enfin, nous demandons aux pays de la région de coopérer pleinement avec la MONUC pour rapatrier les anciens combattants qui sont des ressortissants de leurs pays. Il est déjà très apparent pour nous tous que les problèmes de sécurité de ces pays sont étroitement liés les uns aux autres. Pour que les efforts de DDRRR réussissent, il faut une étroite coopération et coordination entre ces pays et la MONUC. La MONUC pourrait envisager de créer un comité de coordination avec la participation de ces pays pour assurer une coordination étroite et la transparence de l'exercice de DDRRR.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, S. E. M. Léonard She Okitundu, et nous lui exprimons notre reconnaissance de son intervention dans laquelle il a procédé à une analyse en profondeur de la situation dans son pays. Nous exprimons également notre reconnaissance au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, pour le rapport détaillé qu'il nous a présenté et où figure le concept du déploiement par étapes de la phase III de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Nous appuyons les recommandations du rapport, qui indiquent que cette étape de l'opération se fera dans le cadre du mandat existant de la Mission sans dépasser les effectifs de personnel militaire autorisés par le Conseil de sécurité. Vu que la phase III prévoit l'élargissement de l'activité de la MONUC à des régions dans lesquelles les combats se poursuivent, nous attachons une importance particulière à ce que les parties au conflit respectent leurs obligations d'assurer comme il le faut la sécurité des soldats de la paix de l'ONU. L'idée directrice de la phase III du déploiement de la MONUC de créer les conditions nécessaires pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion (DDRRR) volontaires des membres des groupes armés est conforme à notre conviction qu'il est impossible de régler ce problème par la force. Nous estimons que le succès ou l'échec de tous les efforts en la matière dépendront en dernière analyse de la mesure dans laquelle les personnes faisant partie de groupes armés actifs en République démocratique du Congo se sentiront protégées quand elles retourneront dans leurs pays d'origine.

Malgré le caractère tragique des événements qui ont précédé l'exode en République démocratique du Congo et la nécessité d'un juste châtimement pour ceux qui sont coupables de génocide, nous ne pouvons perdre de vue que la paix et la sécurité dans la région dépendront d'une réconciliation nationale effective, du règlement des conflits interethniques et de la démocratisation de la vie politique, non seulement en République démocratique du Congo, mais dans tous les États de la région.

Pour que la phase III de déploiement de la MONUC puisse se dérouler, il est essentiel que les parties à l'Accord de Lusaka respectent à la lettre les engagements qu'elles ont pris, ainsi que les résolutions

pertinentes du Conseil de sécurité. Ceci veut dire avant tout que les troupes armées étrangères renoncent à redéployer leurs unités et se retirent sans tarder de la République démocratique du Congo. Il faut mettre fin à tout appui quel qu'il soit aux groupes armés.

Une fois de plus – et nous répétons ici une exigence qui a été énoncée à maintes reprises par le Conseil de sécurité – notre délégation souhaite souligner sans équivoque la nécessité d'une démilitarisation rapide de la ville de Kisangani. Étant donné que les dirigeants du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) continuent de refuser de se plier à cette exigence du Conseil de sécurité, et ce avec l'assentiment complice des autorités rwandaises, nous devons condamner le plus fermement possible leurs agissements.

La condition *sine qua non* pour la poursuite du déploiement de la MONUC est la coopération des parties avec le personnel de la Mission, pour que celle-ci puisse accomplir les tâches prévues par son mandat. Nous invitons les parties congolaises à mettre de côté leurs divergences, et à coopérer entre elles et avec le facilitateur international dans le cadre du dialogue intercongolais, qui doit permettre de déterminer les principaux paramètres du système politique futur de la République démocratique du Congo.

C'est en fonction des progrès accomplis dans ces secteurs que notre délégation mesurera la volonté politique réelle des parties d'avancer dans la voie d'un règlement pacifique, et qu'elle déterminera sa position en ce qui concerne les recommandations relatives aux mesures qui devront être prises après le déploiement de la troisième phase de la MONUC.

M. Amin (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous sommes indignés. Nous sommes indignés d'apprendre, encore une fois, que des génocides et des crimes contre l'humanité sont commis en République démocratique du Congo. Nous remercions le Secrétaire général pour son neuvième rapport, publié sous la cote S/2001/970, dans lequel nous lisons, dans la section « Territoire se trouvant sous le contrôle du Front de libération du Congo (FLC) », que :

« Des informations extrêmement préoccupantes sont également parvenues au sujet de la situation à Aru, dans la province d'Ituri, où quelque 750 civils auraient été massacrés en six semaines. » (S/2001/970, par. 50)

Au paragraphe 51 du rapport, il est indiqué, concernant le « Territoire se trouvant sous le contrôle du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) », que :

« Dans les provinces orientales, les autorités du RCD continueraient de se livrer à des actes d'intimidation contre des militants des droits de l'homme et à procéder à des arrestations arbitraires. »

On indique aussi que des hommes jeunes auraient été enrôlés de force dans l'armée. On affirme que les forces armées commettent des viols systématiques, des assassinats motivés par l'appartenance ethnique et qu'ils prennent pour cible des réfugiés et des personnes déplacées. En outre, au paragraphe 52 du rapport, nous pouvons lire ce qui suit :

« Dans les provinces du Nord et Sud-Kivu, les forces de sécurité maï-maï, interahamwe et banyamulenge auraient installé un règne de terreur et une répression brutale, et massacré des sympathisants de factions opposées ou même des personnes soupçonnées de sympathiser avec celles-ci. »

Le moment est venu de mettre un terme à l'impunité de ceux qui commettent des crimes aussi odieux. Nous demandons une enquête internationale sur ces actes et ces pratiques.

Pour ce qui est du « Territoire se trouvant sous le contrôle du Gouvernement », nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général indique au paragraphe 45 de son rapport :

« Le Gouvernement a accompli certains progrès dans l'établissement de lois et de normes relatives aux droits de l'homme ».

Toutefois, le Secrétaire général nous parle aussi de violations flagrantes des droits civils et politiques, et d'autres violations des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

Il est tout indiqué que nous ayons l'honneur d'accueillir le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, qui participe à notre débat d'aujourd'hui. Les membres du Conseil, l'ensemble des Membres de l'ONU, et le public en général souhaiteraient certainement que le Ministre s'exprime au sujet des allégations de violations graves

des droits de l'homme consignées dans le rapport du Secrétaire général.

Je m'associe aux orateurs précédents pour souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi. Nous lui sommes reconnaissants de sa contribution à notre débat sur la situation en République démocratique du Congo, lors de la réunion avec les pays fournisseurs de contingents, de nos consultations officielles d'hier et de la séance publique d'aujourd'hui. Il représente l'ONU dans ce pays dévasté par les combats.

Je limiterai mon intervention à quelques points précis. Premièrement, je voudrais aborder le désengagement et le redéploiement des forces. La MONUC mérite nos félicitations pour avoir achevé la vérification de 95 des 96 nouvelles positions défensives. La MONUC a ainsi pu mener à bien une partie importante de son mandat, et nous rendons hommage à ses dirigeants. Nous demandons au Gouvernement, au Mouvement pour la libération du Congo (MLC), au FLC et au RCD de coopérer pleinement avec la MONUC pour régler les questions en suspens concernant les positions qui n'ont pas encore été vérifiées.

Deuxièmement, concernant le retrait des forces étrangères, c'est de manière paradoxale la Namibie, pays allié de la République démocratique du Congo dont les forces s'étaient rendues dans ce pays pour venir en aide à un gouvernement légitime, qui a donné l'exemple en les retirant complètement. D'autres auraient dû retirer leurs forces bien avant. Cependant, nous nous félicitons du retrait partiel des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) de la province de l'Équateur. Nous les encourageons à se retirer complètement du territoire souverain de la République démocratique du Congo, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à leur propre engagement pris dans l'Accord de Lusaka.

La présence continue de forces de l'Armée patriotique rwandaise (APR), comprenant semble-t-il 40 000 soldats, est une source de grave préoccupation. Ces forces, en particulier, et toutes les autres forces étrangères, doivent se retirer de la République démocratique du Congo – encore une fois, comme elles s'y sont engagées elles-mêmes et comme l'a exigé à maintes reprises le Conseil de sécurité.

On a déclaré que le Comité politique critiquait l'ONU pour sa prétendue « hésitation » à déployer la MONUC. Nous aimerions entendre les observations du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngoni, à cet égard, dans le contexte que j'ai évoqué.

Troisièmement, concernant la démilitarisation de Kisangani, il est regrettable que le RCD continue d'occuper cette ville et les environs, en dépit des résolutions du Conseil exigeant la démilitarisation immédiate de la ville et de ses environs. Le RCD a utilisé la menace que pourraient poser les maï-maï et les Forces armées congolaises (FAC) comme prétexte à son occupation. Toutefois, Kinshasa l'a dit clairement : il n'a pas l'intention d'occuper Kisangani. Si le Gouvernement de la République démocratique du Congo prenait un engagement ferme à cet égard, ne serait-ce que pour ne pas fournir de prétexte pouvant justifier l'occupation continue de Kisangani, nous nous en féliciterions. Nous devons faire pleinement confiance à M. Ngoni pour qu'il négocie l'évacuation par le RCD de la ville et de ses environs. Le Conseil, comme il le sait, reste engagé à autoriser le déploiement de la MONUC dans la ville. En fait, ce déploiement a déjà été autorisé. Cette mesure devrait répondre à toutes les inquiétudes de la population civile concernant la sécurité.

Quatrièmement, en ce qui concerne la coopération avec la Mission, nous nous félicitons de deux évolutions positives. La première est, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, que les parties continuent d'assurer de façon satisfaisante la sécurité du personnel militaire et civil de la MONUC. La population locale s'est réjouie de l'arrivée des membres de la MONUC partout où ils ont été déployés. La deuxième évolution positive, c'est que la campagne d'informations négatives contre la MONUC semble, heureusement, avoir cessé. Le Gouvernement congolais, le peuple du Congo et les groupes armés méritent notre reconnaissance pour la coopération dont ils ont fait preuve jusqu'ici, et nous les encourageons à garder cette attitude.

Cinquièmement, le recul enregistré dans le cadre du dialogue intercongolais est, comme on l'a dit, décourageant. Nous avons noté la position du Gouvernement, telle qu'exposée dans la longue lettre du Représentant permanent de la République démocratique du Congo et telle que précisée aujourd'hui par le Ministre des affaires étrangères.

À l'évidence, personne ne veut reproduire ici le mythe de Sisyphe. Le Dialogue intercongolais est un aspect beaucoup trop important du processus de paix de Lusaka. La réponse rapide et l'offre généreuse du Gouvernement sud-africain en vue d'une reprise harmonieuse du dialogue méritent toute notre reconnaissance. Nous exhortons toutes les parties congolaises à faire preuve de pragmatisme, de patriotisme et de volonté de réconciliation nationale. Il y a des leçons à tirer de l'histoire, nous dit-on toujours, et il y en a, ici, de l'histoire du Congo lui-même.

Enfin, pour ce qui est de l'amorce de la troisième phase du déploiement de la MONUC, le Bangladesh a toujours préconisé un engagement substantiel de l'ONU en République démocratique du Congo qui soit proportionnel aux dimensions et à la complexité de ce conflit. Nous appelons aussi à la mise en place rapide de la phase III du déploiement de la MONUC. C'est pourquoi nous appuyons la recommandation du Secrétaire général et le concept d'opérations qu'il a décrit. Toutefois, les parties à l'Accord de Lusaka doivent aussi faire preuve de coopération et établir le climat propice à un déploiement à Kindu.

À cet égard, nous attendons avec intérêt de voir l'engagement concret des signataires de l'Accord lorsque le Conseil les réunira, si c'est possible au cours du mois prochain.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Irlande.

Je remercie le Représentant spécial, M. Ngoni, de sa présentation du rapport du Secrétaire général. Je remercie également le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. She Okitundu, de sa participation à la séance d'aujourd'hui.

Je limiterai mes observations à ce dernier rapport du Secrétaire général, à sa vision du rôle futur de l'ONU en République démocratique du Congo et aux dispositions que les parties elles-mêmes doivent prendre pour faciliter le rôle de l'ONU.

Le Représentant permanent de la Belgique va parler tout à l'heure au nom de l'Union européenne. Ma délégation s'associe à cette déclaration, à laquelle j'aimerais ajouter les observations suivantes, en ma qualité de représentant de l'Irlande.

L'Irlande salue et appuie les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général. Nous

convenons qu'il est nécessaire de s'acheminer vers la phase III, mais progressivement et avec prudence, comme l'a souligné le Secrétaire général. Le succès du processus de paix en République démocratique du Congo est aux mains des parties. Toute aide future apportée par l'ONU au processus de paix dépendra entièrement de la mesure dans laquelle les parties elles-mêmes soutiendront et feront progresser un processus que l'ONU peut appuyer.

Si nous partageons l'analyse du Secrétaire général sur l'évolution essentiellement positive de la situation globale en République démocratique du Congo, on ne saurait cependant trop insister sur l'ampleur des obstacles qui restent encore à surmonter. Nous sommes néanmoins disposés à prendre les dispositions – ou les risques, si l'on veut – dont parle le rapport pour appuyer le processus de paix en République démocratique du Congo, si les parties elles-mêmes sont disposées à oeuvrer à la paix et à respecter leurs obligations.

À cette fin, nous demandons, premièrement, aux Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Zimbabwe de mettre fin à tout appui aux groupes armés opérant dans l'est du pays et de coopérer avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) en lui fournissant toutes les informations dont ils disposent sur ces groupes.

Deuxièmement, nous demandons aux Gouvernements du Rwanda et de la République démocratique du Congo d'arriver à un accord politique et pratique sur la création d'un mécanisme mixte de coordination pour le processus de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, et de rapatriement ou de réinstallation, comme y appelle le Secrétaire général.

Troisièmement, nous appelons à une reprise rapide du dialogue intercongolais, auquel nous invitons toutes les parties à participer dans un esprit de coopération et de compromis. Le succès du dialogue intercongolais et l'accord rapide des parties congolaises sur un nouveau régime politique démocratique sont cruciaux pour le processus de paix.

Quatrièmement et enfin, nous demandons à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de retirer leurs forces du territoire de République démocratique du Congo, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil. L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. De Ruyt (Belgique) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

Je voudrais saluer la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, et le remercier de l'exposé qu'il nous a fait de la position de son gouvernement.

Je voudrais aussi remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Congo, M. Amos Namanga Ngongi, de son excellent exposé introductif sur le rapport du Secrétaire général.

Le processus de paix en République démocratique du Congo est laborieux et complexe, mais il est toujours sur les rails et l'Union européenne s'en réjouit. Nous constatons avec satisfaction que le cessez-le-feu a de manière générale été maintenu depuis le mois dernier et que la deuxième phase de déploiement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est en voie d'achèvement. Il s'agit maintenant de capitaliser sur ces faits positifs pour aller de l'avant. C'est un exercice de longue haleine, qui fait appel à la fois à des actions à court et moyen termes, mais dont le succès dépendra toutefois principalement de la volonté des parties au processus de paix.

À cet égard, nous avons pris connaissance avec intérêt du rapport du Secrétaire général. À l'heure où nous nous apprêtons à entrer dans la troisième phase de déploiement de la MONUC, ce rapport revêt une importance particulière. Cette phase est en effet cruciale, mais aussi plus complexe que les précédentes. Néanmoins, nous déplorons le fait que l'ONU ne dispose toujours pas des éléments qui sont de première importance à ce stade, entre autres des informations qui

devraient être fournies par les parties quant au nombre, à la composition et à la localisation des groupes armés sur le terrain. Nous insistons auprès des parties pour qu'elles fournissent ces éléments comme elles l'avaient promis voilà plusieurs mois maintenant.

Malgré tout, nous appuyons la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil d'amorcer la troisième phase du déploiement de la MONUC afin de maintenir la dynamique du processus de paix. En réponse aux observations du Secrétaire général à ce sujet, l'Union européenne se déclare favorable aux dispositions relatives à cette phase de déploiement, en dépit des risques et des coûts que celui-ci entraîne, et ceci dans l'espoir que les parties au conflit, tant en République démocratique du Congo qu'au sein de la région, assumeront pleinement les responsabilités morales et politiques qui leur incombent afin de mettre fin aux souffrances de la population, lesquelles durent depuis bien trop longtemps. En d'autres termes, l'Union entend à ce stade souligner clairement qu'il est urgent que les États signataires ainsi que les autres parties à l'Accord de Lusaka fassent preuve de la volonté politique nécessaire afin de poursuivre le processus de paix.

Le processus de retrait des troupes du territoire de la République démocratique du Congo se poursuit et nous nous félicitons en particulier du retrait des troupes namibiennes et d'une bonne partie des troupes ougandaises. Rappelons ici que la Namibie est le premier signataire de l'Accord de Lusaka à avoir retiré ses forces conformément aux dispositions de cet instrument. Nous espérons de tout coeur que cet exemple sera suivi par les autres États concernés. À cet égard, nous encourageons l'Ouganda à achever le processus de retrait entamé et nous engageons vivement le Gouvernement rwandais et les autres gouvernements intéressés à accélérer les préparatifs en vue de retirer leurs troupes conformément à la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité.

Nous considérons que la proposition d'établir une base de la MONUC à Kindu offre l'occasion aux parties de faire preuve de leur bonne volonté et de mettre en oeuvre une véritable mesure de confiance : le déploiement progressif de la MONUC à l'Est du pays pourrait être accompagné d'un retrait graduel des troupes sur le terrain.

Indépendamment de cela, Monsieur le Président, la mise en oeuvre d'une autre mesure ne peut plus se

faire attendre : la démilitarisation de Kisangani par le RCD-Goma conformément aux décisions du Conseil prises en vertu du Chapitre VII de la Charte. Nous faisons appel au Gouvernement rwandais pour qu'il utilise toute son influence auprès du RCD-Goma afin que celui-ci procède à cette démilitarisation.

On sait que l'Union européenne considère la question du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion (DDRRR) comme étant l'un des piliers du règlement du conflit en République Démocratique du Congo. À cet égard, il est crucial que Kinshasa et Kigali s'entendent sur la voie à suivre en cette matière. Nous appelons les Présidents Kabila et Kagame à intensifier leur dialogue et à chercher des solutions mutuellement acceptables. En attendant, l'Union appelle tous les pays de la région, et le Gouvernement de la République démocratique du Congo en particulier, de faire cesser toute forme de soutien aux groupes armés de l'Est de la République.

Le dialogue intercongolais est un autre pilier, non moins important, du règlement du conflit. Même si nous sommes déçus de l'occasion manquée de la réunion d'Addis-Abeba, nous restons également convaincus qu'avec de la bonne volonté et un esprit de compromis, le processus pourra être remis sur les rails. Nous rappelons que le dialogue intercongolais constitue l'unique forum où toutes les parties congolaises peuvent faire entendre leur voix et décider de manière pacifique de l'avenir politique de leur pays. Il importe à ce stade que le facilitateur Masire et les parties congolaises se retrouvent dans les meilleurs délais et fixent une date et un lieu en vue d'engager un dialogue de substance sur les paramètres d'une transition inclusive et démocratique, assortie d'un échéancier réaliste. L'Union européenne réaffirme le maintien de son soutien au dialogue, ainsi que celui de ses États membres.

La souffrance de la population, et en particulier les graves violations des droits de l'homme ainsi que la lamentable situation humanitaire du peuple congolais ne sauraient être passées sous silence. Nous reformulons nos appels dans les termes les plus pressants aux dirigeants de la région pour qu'ils apportent des solutions à la mesure de ces problématiques. Nous espérons que l'envoi d'un nombre approprié d'agents civils des Nations Unies pour accompagner le déploiement militaire de la MONUC, notamment des spécialistes des questions

politiques et des questions relatives aux droits de l'homme, à l'aide humanitaire, à la protection de l'enfance et au DDRRR, aideront à améliorer substantiellement l'état de ces questions.

L'Union européenne confirme son soutien au processus de paix en cours en République démocratique du Congo et s'engage à employer toute son énergie et son influence à cet effet, en étroite collaboration avec les Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine ainsi que toutes les parties concernées. Nous espérons que le Conseil, à la lumière des recommandations du Secrétaire général ainsi que de son Représentant Spécial M. Ngongi, prendra les mesures nécessaires pour que le processus entamé se poursuive dans la bonne direction.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur de France Levitte pour l'efficacité avec laquelle il a mené les travaux du Conseil le mois dernier. Nos remerciements et notre reconnaissance vont au Secrétaire général pour son rapport complet (S/2001/970) sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo M. Léonard She Okitundu et pour le remercier de la déclaration utile et importante qu'il a faite ce matin. Je remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, pour son excellente présentation du rapport du Secrétaire général.

Le rapport dont nous sommes saisis transmet un message important, qui en substance est répété depuis longtemps maintenant : les conditions sont favorables à la paix en République démocratique du Congo; le cessez-le-feu tient; et le peuple de la République démocratique du Congo est prêt pour la paix. Malheureusement, cette situation positive ne s'est pour l'instant accompagnée que d'une assistance limitée de

la part de l'ONU et du reste de la communauté internationale.

Enfin, le Secrétaire général recommande que le Conseil autorise la MONUC à entrer dans la phase III de son déploiement en République démocratique du Congo, en conformité avec le concept d'opérations proposé. Bien que nous l'ayons réclamé par le passé, et bien que nous soutenions certainement cette recommandation, nous ne pouvons nous empêcher de signaler que la démarche étape par étape proposée est trop prudente et trop limitée dans son étendue, eu égard à la dimension du pays et aux exigences de l'opération de maintien de la paix proprement dite. Ma délégation aurait préféré un déploiement complet de la phase III, car c'est le moment opportun pour cela.

Manifestement, certains problèmes demeurent, et il serait naïf pour quiconque de s'attendre à des conditions parfaites dans tout processus de paix. Des problèmes mineurs devraient, de manière réaliste, être prévus dans toute situation. Ce dont il faut se garder c'est de trop exagérer la gravité des incidents car cela pourrait être exploité par ceux qui ne sont pas réellement intéressés à la paix en République démocratique du Congo. La même chose pourrait se produire s'il y avait le moindre signe d'hésitation de la part de l'ONU, ou si un vide était créé dans la situation sécuritaire.

De notre point de vue, ceux qui ont envahi le territoire de la République démocratique du Congo ont encore la latitude de faire échouer le processus de paix et de poursuivre leurs objectifs personnels, opportunistes et égoïstes au nom de la sécurité nationale. Parallèlement, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) entrave les opérations de la MONUC, y compris par l'imposition illégale d'impôts en violation de l'accord sur le statut des forces. La résolution 1304 (2000) est extrêmement claire sur le retrait des forces étrangères qui ont violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, et sur la démilitarisation de Kisangani. Toutefois, malgré ces dispositions claires, très peu de progrès ont été réalisés, et les parties en question continuent à présenter des exigences, dans le but limpide de saboter le processus de paix.

Ma délégation est gravement préoccupée par l'information fournie ce matin par le Représentant spécial du Secrétaire général, que nous avons, bien sûr, entendue aussi d'autres sources : la nouvelle que

l'Ouganda et le Rwanda sont en train de renforcer leurs troupes en République démocratique du Congo au moment où elles sont censées se retirer. C'est une claire indication des motifs réels de ces deux pays. Allons-nous avoir un autre Kisangani, une autre lutte pour les ressources naturelles de la République démocratique du Congo?

Nous ne devrions pas laisser cela se produire. Le Conseil de sécurité devrait garantir la mise en oeuvre totale et inconditionnelle de ses résolutions, en particulier de la résolution 1304 (2000), qui a été adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Ma délégation se félicite de la décision prise par le Comité politique de partager les locaux de la Commission militaire mixte (CMM) avec la MONUC, et nous supposons que les dispositions finales pour le transfert de la CMM à Kinshasa ont été prises.

Nous nous félicitons en outre du bon déroulement de la réunion préparatoire du dialogue intercongolais, qui a eu lieu au Botswana en août, et des engagements importants pris d'un commun accord par les parties. Nous regrettons que la rencontre d'Addis-Abeba ait été suspendue, principalement en raison d'un manque de fonds, et nous espérons que le dialogue reprendra bientôt avec la participation de toutes les parties. À cet égard, nous demandons à la communauté internationale de prêter un soutien financier accru au dialogue intercongolais. Ce n'est qu'ainsi que le dialogue pourra réussir.

Le rapport indique que la situation humanitaire dans la partie est du pays continue de se détériorer. Il fournit des faits et des statistiques au sujet de pénuries de vivres et de la disponibilité réduite des services de santé. Tout cela est aggravé par le fait que la République démocratique du Congo a reçu un grand afflux de réfugiés ces derniers mois. Cela souligne certainement la nécessité de rétablir d'urgence la paix en République démocratique du Congo. Cependant, c'est aussi un appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle renforce et élargisse son appui à la population de la République démocratique du Congo. Le progrès des efforts de paix doit être accompagné par une aide accrue visant à rétablir et reconstruire l'économie et la République démocratique du Congo dans son ensemble.

Il est par ailleurs préoccupant de noter que le RCD continue de violer gravement les droits de l'homme, y compris avec des viols de femmes et de

jeunes filles. On ne peut pas permettre que ces atrocités se poursuivent dans l'impunité.

Sur une note plus positive, ma délégation est heureuse que des progrès soient accomplis en ce qui concerne la situation des enfants, surtout grâce à la démobilisation et au rapatriement des enfants soldats. D'autres activités, telles que l'assistance aux enfants traumatisés par la guerre à l'aide de conseils et d'autres traitements, sont également à saluer. À cet égard, nous nous félicitons des efforts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour vacciner les enfants congolais contre la polio.

Nous convenons que la prochaine phase des responsabilités de la MONUC constituera un défi. Mais c'est le prix à payer par la communauté internationale pour rétablir la paix en République démocratique du Congo. Le désarmement et la démobilisation des groupes armés et la réintégration, le rapatriement ou la réinstallation des anciens combattants dans la société civile exigeront de la détermination et des plans bien coordonnés de la part de la communauté internationale. La MONUC peut réussir dans son mandat : tout ce dont elle a besoin, c'est d'un appui politique vigoureux et d'autres formes de soutien. Dans ce contexte, nous nous réjouissons des efforts continus du Secrétaire général pour encourager le processus de paix en République démocratique du Congo. Sa récente visite en République démocratique du Congo et dans la région a été extrêmement importante pour renforcer la confiance et imprimer un élan au processus de paix.

Pour terminer, ma délégation souhaite féliciter le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Namanga Ngongi, pour l'enthousiasme et la détermination déjà visibles dans son travail. Nous lui offrons notre appui entier et notre coopération. Nous nous associons également à l'hommage rendu aux femmes et aux hommes de la MONUC pour la contribution qu'ils continuent d'apporter au rétablissement de la paix en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Musambachime (Zambie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence pour le mois d'octobre. Je félicite également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Levitte, et je le remercie de la manière dont il a dirigé le Conseil en septembre.

Ma délégation souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion sur la situation en République démocratique du Congo. Nous exprimons également notre gratitude et notre reconnaissance pour le neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo (MONUC). Nous nous félicitons des recommandations qui figurent dans le rapport. Nous souhaitons également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ngongi, de son exposé liminaire très important et utile. Nous rendons hommage au travail de la MONUC en République démocratique du Congo.

Ma délégation est encouragée de voir que la situation en République démocratique du Congo reste favorable et que le cessez-le-feu dans ce pays tient depuis janvier 2001. Nous félicitons les parties, au crédit desquelles nous portons leur attachement à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et au rétablissement de la paix et de la stabilité non seulement en République démocratique du Congo, mais dans la région tout entière.

Ma délégation félicite la République de Namibie d'avoir retiré toutes ses troupes de la République démocratique du Congo. Nous nous félicitons également du retrait de certaines troupes par l'Ouganda. Ma délégation considère le retrait des troupes étrangères de la République démocratique du Congo, ainsi que la séparation sur la ligne de front et le redéploiement des troupes, comme des progrès très importants dans les efforts d'ensemble menés pour instaurer la paix en République démocratique du Congo. Nous prions instamment les parties dont les forces demeurent encore en République démocratique du Congo de prendre les mesures nécessaires que la communauté internationale attend d'eux – c'est-à-dire d'entamer et d'accélérer les préparatifs pour leur retrait du territoire de la République démocratique du Congo. Cela engendrera la confiance dans le processus de paix.

Nous nous félicitons de la recommandation faite par le Secrétaire général au Conseil de sécurité

d'autoriser la phase III du déploiement de la MONUC afin de soutenir l'élan du processus de paix. Il est important que cela soit fait dès que possible afin d'éviter un vide, l'inertie du processus de paix et la méfiance à son égard.

La tenue du dialogue intercongolais est d'une importance capitale et il est indispensable à la mise en oeuvre réussie de l'Accord de Lusaka. Nous louons le facilitateur, Sir Ketumile Masire, de ses efforts pour assurer que le dialogue ait lieu. Nous prions instamment les parties congolaises de donner à Sir Ketumile Masire toute leur coopération à cet égard. Dans le même ordre d'idées, nous réitérons l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle continue de fournir l'appui logistique et financier nécessaire au facilitateur, afin de lui permettre de mener à bien son importante tâche.

Ma délégation note avec regret que la réunion longtemps attendue d'Addis-Abeba, tenue ce mois-ci, n'a pas débouché sur les résultats nécessaires. Nous espérons que les questions relatives à la représentation et au financement seront réglées d'ici la prochaine réunion afin que les parties congolaises se concentrent sur des questions plus substantielles touchant l'avenir du Congo. Nous les exhortons à oublier leurs intérêts partisans et régionaux et à faire la preuve de leur attachement continu au dialogue intercongolais dans l'intérêt de leur pays et du peuple congolais tout entier, qui aspire à une paix qui lui échappe depuis tant d'années.

Nous sommes néanmoins heureux de noter que toutes les parties au dialogue intercongolais souhaitent ardemment que celui-ci reprenne dès que possible et qu'elles y sont prêtes. À cet égard, ma délégation voudrait exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement de la République sud-africaine qui a proposé d'accueillir les pourparlers intercongolais le mois prochain et s'est engagé à en assumer la plus grosse partie des dépenses. C'est un sacrifice d'un grand altruisme de la part du peuple et du Gouvernement sud-africains dans la recherche de la paix. Nous espérons et sommes convaincus que les parties congolaises, y compris tous les partis politiques et la société civile, saisiront cette occasion pour établir les grandes lignes d'un nouvel ordre politique dans leur pays sans plus attendre.

Pour terminer, ma délégation voudrait saluer la présence du Ministre des affaires étrangères et de la

coopération internationale de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu, qui, en ces moments très difficiles, a pris la peine de voyager pour se trouver parmi nous. Nous le remercions très sincèrement de la déclaration complète et détaillée qu'il a faite au Conseil sur la situation en République démocratique du Congo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Zambie de ses déclarations et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dos Santos (Mozambique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que pour la façon très brillante dont vous menez les travaux du Conseil au cours du mois d'octobre.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur de France, M. Jean-David Levitte, de l'excellent travail qu'il a accompli durant le mois de septembre.

Je m'associe aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, et je le remercie de sa déclaration très complète.

Nous souhaiterions féliciter le Secrétaire général de son rapport clair et exhaustif sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Nous remercions également le Secrétaire général de ses efforts continus et de son dévouement en faveur de la paix, non seulement en République démocratique du Congo, mais aussi dans de nombreuses régions du monde.

La visite opportune du Secrétaire général en République démocratique du Congo et dans la région a donné l'élan voulu au processus de paix et démontré l'engagement et le dévouement de l'ONU en faveur de la paix dans cette nation et dans cette région. Nous saluons aussi M. Amos Ngongi, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, de son action sur le terrain.

Comme cela est clairement indiqué dans le rapport, le processus de paix en République démocratique du Congo reste sur la bonne voie. En effet, le cessez-le-feu tient depuis janvier et le désengagement des forces et leur redéploiement sur des positions défensives convenues sont presque terminés. Toutefois, il est tout aussi clair que le processus de paix en République démocratique du Congo n'a pas encore atteint le point de non-retour qui conduirait à une paix durable.

De nombreux défis restent à surmonter pour appliquer intégralement l'Accord de Lusaka afin de promouvoir une réconciliation durable entre tous les Congolais et de tourner une nouvelle page de l'histoire de ce pays frère et, en fait, de l'histoire de la région.

Les combats continus dans l'est du pays, qui opposent surtout des groupes armés, constituent une grave menace au fragile cessez-le-feu et au processus de paix dans son ensemble. Il est indispensable de remédier au problème des groupes armés qui opèrent dans cette région du pays et ailleurs. Cela demandera des efforts bien organisés et coordonnés de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion, tant de la part de la MONUC que de toutes les parties concernées, afin de proposer une alternative attrayante qui encourage les combattants à choisir de déposer les armes et de commencer une nouvelle vie.

À cet égard, nous nous réjouissons des recommandations du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil de sécurité autorise le démarrage de la phase III, avec le déploiement de la MONUC à Kindu. En fait, la phase III est cruciale si l'on veut véritablement régler les nombreux problèmes que rencontre le processus de paix en République démocratique du Congo, notamment la nécessité d'établir la confiance entre les parties et de donner à la population un sentiment de sécurité, ce qui permettrait un retour à la normale.

Il convient de noter que, bien que ce soit aux parties qu'incombe la responsabilité de créer un climat de sécurité, une forte présence de la MONUC en République démocratique du Congo, en particulier dans les régions où les combats persistent, contribuera aussi à la restauration de la confiance et de la sécurité dans le pays.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent démontrer

leur sérieux et leur attachement au processus de paix en République démocratique du Congo en appuyant le lancement d'une phase III solide accompagnée d'un niveau de forces et de ressources adéquat. Ce sera là un pas important vers la paix méritée qu'attendent depuis longtemps le peuple de la République démocratique du Congo, la sous-région et le continent.

Le dialogue intercongolais représente une étape importante dans l'établissement d'une paix durable en République démocratique du Congo. C'est par ce dialogue que tous les acteurs politiques de la République démocratique du Congo pourront aborder toutes les questions relatives à la réconciliation nationale et créer un nouveau régime politique, tant en République démocratique du Congo que dans la région.

Bien que les discussions d'Addis-Abeba aient été ajournées, nous pensons que toutes les parties doivent continuer de faire preuve d'un véritable esprit de conciliation et de compromis, comme cela a été le cas lors de la réunion préparatoire de Gaborone en août. Nous félicitons le facilitateur du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, des efforts inlassables qu'il déploie pour préparer et lancer ce dialogue. Nous saluons également l'appui que l'Organisation de l'unité africaine accorde aux efforts du facilitateur, ainsi que le rôle que cette organisation joue dans le processus de paix en République démocratique du Congo.

Nous engageons instamment la communauté internationale à fournir l'aide matérielle et financière nécessaire au facilitateur pour que le dialogue intercongolais puisse se poursuivre au plus vite, compte tenu de son importance cruciale pour une réconciliation et une paix durables pour le peuple congolais.

Les efforts de la communauté internationale pour maintenir le dialogue et créer des conditions de sécurité en République démocratique du Congo doivent recevoir une réponse positive de la part des parties au conflit et des autres pays de la région.

Les efforts des dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe menés en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, bilatéralement et dans le cadre de cette organisation régionale, indiquent clairement que nos dirigeants dans la région se sentent responsables de la paix en République démocratique du Congo et dans la région. Le Conseil de sécurité et

l'ensemble du système des Nations Unies devraient également manifester un appui sans faille à ces efforts. Nous le devons au peuple de la République démocratique du Congo et à l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jokonya (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : D'emblée, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Ma délégation souhaite également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, M. Léonard She Okitundu. Nous apprécions sa contribution très complète à ce débat. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, M. Namanga Ngongi. Sa désignation pour remplacer M. Kamel Morjane est une preuve de la confiance que la communauté internationale place en lui pour diriger le processus du Congo, un des grands défis de notre époque.

La date de la réunion d'aujourd'hui, au lendemain même du dialogue intercongolais à Addis-Abeba, ne pouvait être mieux choisie. Le Zimbabwe considère que c'est un privilège de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur une question de cette importance.

Les pourparlers de paix qui viennent de s'achever à Addis-Abeba ont souligné la nécessité pour la communauté internationale de doter généreusement le processus de paix de ressources suffisantes pour permettre au dialogue intercongolais de devenir un processus inclusif. Il est très malheureux que 70 seulement des 320 délégués attendus aient assisté à la séance plénière d'Addis-Abeba. Rappelons que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka concevait le dialogue intercongolais comme un processus inclusif. Le fait que 70 délégués prétendent représenter véritablement les diverses opinions et aspirations politiques de la nation congolaise est une violation de l'esprit de Lusaka.

Ma délégation se félicite par conséquent de la décision de l'Afrique du Sud d'accueillir la prochaine

session du dialogue intercongolais, mais je dois me hâter d'ajouter que la décision de l'Afrique du Sud de combler le vide n'exuse pas la communauté internationale de son devoir d'animer le processus de paix dans la région des Grands Lacs. Alors que le Conseil de sécurité a beaucoup insisté sur le dialogue intercongolais au cours des précédentes séances du Conseil, je n'ai pas besoin de rappeler à ses membres que l'absence d'appui logistique peut torpiller le processus de paix.

Au moment même où nous nous réunissons pour examiner la situation en République démocratique du Congo, on nous a signalé que des officiers renégats des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) avaient constitué un groupe appelé l'Armée de rédemption populaire – on se demande bien qui ils veulent sauver – qui est entraîné et cantonné dans la partie du Congo oriental qui est contrôlée par le Rwanda.

Il semble vain de blâmer Kinshasa pour le faible progrès enregistré à Addis-Abeba par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)-Goma et le Mouvement de libération du Congo (MLC), alors que nous savons, de source sûre, que le week-end dernier, l'Armée patriotique rwandaise (APR) et ses alliés congolais, le RCD-Goma, ont assiégé les rebelles congolais, appuyés par l'Ouganda, et capturé la ville de Kanyabayongo, au nord-est du pays. Ces informations peuvent être vérifiées par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

La présentation qu'a faite le Ministre des affaires étrangères, M. She Okitundu, est un appel au Conseil de sécurité à faire en sorte que ses résolutions ne soient pas violées impunément. Malgré les résolutions demandant la démilitarisation de Kisangani, le Rwanda et son allié, le RCD-Goma, ont non seulement foulé au pied ces appels, mais ont établi des structures gouvernementales, une balkanisation de facto du Congo, alors que le Conseil de sécurité a toujours demandé le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo.

Le 2 février 2001, lorsque le Président Joseph Kabila a pris la parole au Conseil de sécurité, il reconnaissait l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka comme le plan de campagne de l'engagement de l'ONU en faveur du processus de paix en République démocratique du Congo. L'Accord de cessez-le-feu de

Lusaka, conformément à la Charte des Nations Unies, reconnaît l'indivisibilité du Congo.

La démilitarisation de Kisangani mérite l'attention toute particulière du Conseil de sécurité. À cet égard, ma délégation exhorte les signataires de l'Accord de Lusaka qui sont responsables de la destruction de Kisangani à honorer leurs obligations en vertu du cessez-le-feu. Le fait que le RCD-Goma proclame qu'il protège les droits de l'homme par le biais de l'occupation illégale de certaines régions de la République démocratique du Congo n'est pas seulement une plaisanterie, mais un mépris flagrant des droits de la population de la République démocratique du Congo. Cela tourne l'ONU en dérision et devrait être traité avec le mépris qu'il mérite.

Pour ne pas demeurer en reste, le MLC, appuyé par l'Ouganda, a également bafoué le cessez-le-feu, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères, M. She Okitundu, dans sa déclaration. Le prétendu retrait des forces étrangères non invitées, qui s'est effectué en grande pompe, doit être considéré comme ce qu'il est : une façade. Tant l'Ouganda que le Rwanda renforcent et consolident leur déploiement au Congo oriental, comme l'a indiqué, de façon éclatante, le Ministre des affaires étrangères. Pendant combien de temps ces forces belligérantes continueront-elles de tromper la communauté internationale.

L'occupation étrangère s'accompagne toujours d'atteintes grossières aux droits de l'homme et c'est le cas dans l'est du Congo. Le Conseil a été informé par les acteurs étatiques et non étatiques des souffrances que les forces d'occupation infligent au peuple congolais. Il faut souligner qu'en vertu de la Charte des Nations Unies, la République démocratique du Congo a le droit d'exiger le retrait des troupes étrangères non invitées de son territoire. La République démocratique du Congo a été plus loin : elle a désarmé les rebelles rwandais et les a livrés à l'ONU, éliminant de ce fait le prétexte de l'invasion du Congo par le Rwanda. Mais le Rwanda, à la tristesse générale, au lieu de retirer ses forces et d'exprimer sa reconnaissance à la République démocratique du Congo de son aide, déploie de nouveaux bataillons. Il est temps que la communauté internationale lutte contre ces violations flagrantes des accords internationaux. La présence continue de troupes étrangères non invitées ne fait pas avancer le processus de paix, au contraire, elle tend à le détruire.

Pour terminer, ma délégation reconnaît la volonté inexorable du peuple congolais de façonner son nouveau destin politique en vue de la postérité. Malgré le conflit catastrophique qui a entraîné la mort de plus de 2 millions de personnes, essentiellement dans les territoires occupés du Congo, le dialogue intercongolais se déroule comme prévu et doit être appuyé par la communauté internationale.

J'ai souvent évité de blâmer l'un ou l'autre, mais je demande instamment au Conseil de sécurité d'insister auprès des signataires de l'Accord de Lusaka qui appuient les rebelles au Congo afin qu'ils encouragent leurs alliés à suivre le droit chemin. Nous savons tous que les rebelles ne sont que des pions qu'on peut sommer d'obéir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des paroles aimables qu'il m'a adressées. L'heure est tardive. Nous avons eu un débat très complet. J'espère ne pas avoir à reprendre la réunion cet après-midi. J'invite par conséquent les orateurs restants à être brefs.

Je donne la parole au Ministre She Okitundu.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Merci, Monsieur le Président, de m'accorder encore une fois la parole. Je tiens à remercier le Secrétaire général qui a eu le temps de rehausser de sa présence les discussions d'aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier tous les membres du Conseil pour leur contribution dans le débat sur le rapport du Secrétaire général. Mes remerciements vont aussi aux représentants de l'Union européenne, de la Namibie, de la Zambie, du Mozambique et du Zimbabwe pour leurs contributions.

J'aimerais, si vous le permettez, faire quelques observations par rapport aux quatre points : la démilitarisation de Kisangani; le problème des droits de l'homme en République démocratique du Congo, à la suite de l'intervention du représentant du Bangladesh; le dialogue national; et le processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion.

D'abord, en ce qui concerne la démilitarisation, je remercie tous les membres du Conseil qui ont insisté sur la nécessité impérieuse de la démilitarisation de la ville de Kisangani, en vertu de la résolution 1304 (2000) du Conseil de sécurité, mais aussi d'autres résolutions pertinentes du Conseil. Nous estimons que

la question de la démilitarisation est une question extrêmement importante, et que celle-ci doit être concrétisée. Et pour cela, comme je l'ai dit tout à l'heure, je crois que pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo, il est nécessaire, même urgent, d'impartir un délai au RCD pour la démilitarisation de la ville de Kisangani. Sinon, les résolutions du Conseil de sécurité demeureront incantatoires.

Concernant la question des droits de l'homme, je tiens à rappeler que – comme il ressort très bien du rapport du Secrétaire général – le Gouvernement de la République démocratique du Congo a pris des mesures assez énergiques pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans notre pays. Et il est important de rappeler – ce que certains orateurs ont souligné tout à l'heure – la comparaison qui est faite entre la situation dans la partie contrôlée par le Gouvernement et la situation dans les territoires occupés.

Le Conseil sait très bien que ce qui se passe dans les territoires occupés est extrêmement grave. Il y a des violations massives des droits de l'homme. Mais dans la partie contrôlée par le Gouvernement – s'il est vrai qu'il y a certaines préoccupations, dont nous prenons acte au sens du rapport du Secrétaire général – on ne peut pas dire que la situation des droits de l'homme dans cette partie soit catastrophique. Des mesures importantes ont été prises, notamment en ce qui concerne la fermeture des lieux de détention, qui ne relèvent pas du Parquet, et nous continuons à faire des efforts constants en la matière.

Il y a un problème effectivement en ce qui concerne la peine de mort. La peine de mort est encore en vigueur dans la partie contrôlée par le Gouvernement, ce qui est vrai. Mais le chef de l'État, le général major Joseph Kabila, depuis son accession à la magistrature suprême au mois de janvier dernier, a instauré un moratoire strict – qui est toujours en vigueur aujourd'hui – à propos des exécutions de la peine capitale. Depuis le mois de janvier de cette année, aucune exécution capitale n'a eu lieu, et cette mesure sera de rigueur jusqu'à ce que les mesures soient prises en ce qui concerne la suppression de la peine de mort.

Il y a aussi un problème en ce qui concerne la cour militaire, qui est un tribunal d'exception, tout simplement parce que ce tribunal statue en instance unique et définitive. Il n'y a pas de droit de recours.

Mais malgré cela, une réforme de l'armée est envisagée, et la cour sera réformée pour permettre aux justiciables de disposer du principe du double degré de juridiction. Donc, je tiens à rassurer le Conseil en la matière.

Concernant le dialogue national, je tiens à souligner que toutes les composantes au dialogue national sont déterminées à voir ce dialogue aboutir. Si la réunion d'Addis-Abeba n'a pas pu se tenir comme il fallait, ce n'est pas de la faute des composantes au dialogue national. Je crois que la détermination de voir ce dialogue se tenir n'est pas mise en cause. Il ne s'est pas tenu tout simplement parce que la facilitation n'a pu disposer des moyens suffisants pour réunir la séance plénière, qui est l'organe compétent pour traiter des questions de fond.

Si bien que la proposition faite par la République sud-africaine d'accueillir le dialogue national est une proposition qui réjouit tout le monde, parce qu'elle permet non seulement de régler les problèmes de participation, pour les questions restées en suspens, mais en même temps à la plénière de se réunir. Si bien que la proposition sud-africaine répond aux difficultés financières. Mais nous estimons aussi que l'implication de la communauté internationale doit rester entière pour voir ce dialogue national se tenir. Donc, je tiens à rassurer tous ceux qui s'inquiètent de ce qui s'est passé à Addis-Abeba. S'il n'y a pas eu les résultats escomptés à Addis-Abeba, c'est tout simplement parce que la plénière n'a pu se réunir. C'est uniquement des questions d'ordre matériel qui n'ont pas pu permettre à l'organe suprême du dialogue national de se réunir.

Concernant le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion, je tiens encore une fois à rassurer le Conseil sur ce point. Le Gouvernement s'engage à respecter ses obligations en ce qui concerne ce programme. Nous collaborons étroitement avec la MONUC, et, comme je l'ai rappelé tout à l'heure dans mon intervention, une équipe de la MONUC s'est rendue aujourd'hui même à Kamina. Le Gouvernement lui offrira toute la collaboration nécessaire pour la réussite de ce programme.

Comme je l'ai rappelé, nous tenons à retirer tout prétexte au Rwanda pour l'occupation de notre pays – qui dure actuellement depuis plus de trois ans. Dans la partie contrôlée par le Gouvernement, nous allons veiller à la réussite de ce programme afin qu'aucun

prétexte ne soit évoqué par le Rwanda pour continuer à occuper notre territoire.

Voilà quelques remarques que je tenais à faire à la suite de ce débat. Je tiens, encore une fois, à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier tout le Conseil d'avoir consacré tout leur temps sur cette question.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole maintenant au Représentant spécial, M. Ngongi, afin qu'il réponde brièvement aux questions posées.

M. Ngongi (*parle en anglais*) : Je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité de l'accueil chaleureux que j'ai reçu à l'occasion de ma première visite au Conseil. Je l'apprécie beaucoup, et je transmettrai vos félicitations à mes collègues de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Morjane.

Le fait que le Conseil de sécurité appuie les recommandations du Secrétaire général permettra à la MONUC de poursuivre ses activités et de contribuer à maintenir l'élan du processus de paix. Nous apprécions vivement les conseils, notamment les conseils de prudence en ce qui concerne le déploiement de la phase III.

J'évoquerai trois questions : la question de Kamina, mentionnée par l'Ambassadeur du Royaume-Uni; les critiques du Comité politique à propos de la lenteur du déploiement de la MONUC, question évoquée par le représentant du Bangladesh; et la question de Kisangani, dont ont fait mention tous les membres du Conseil.

En ce qui concerne Kamina et les prochaines mesures qui doivent être prises, il faut d'abord s'assurer que l'on peut entamer et achever véritablement le processus d'entretiens qui a commencé aujourd'hui, comme l'a également affirmé le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Une fois que ceci sera établi, il faudra travailler avec les autres organismes du système des Nations Unies – le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial – et les groupes de défense des droits de l'homme, pour voir quel appui nous devons fournir à ces entités pendant qu'elles se

trouvent sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Il faudra également avoir à brève échéance des consultations avec le Gouvernement rwandais sur les modalités de rapatriement rapide des Bembas. Nous espérons que l'immense majorité des Bembas voudra retourner au Rwanda. Nous devons également avoir des discussions avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo au sujet de ceux qui veulent rester en République démocratique du Congo et de ceux qui souhaitent se rendre dans des pays tiers. Mais l'on fera rapport sur tout progrès en la matière au Conseil lors de la réunion qu'il compte tenir avec les membres du Comité politique.

Concernant les critiques sur la lenteur de déploiement de la MONUC, on l'a dit très clairement au Comité politique – notamment après la visite du Secrétaire général en République démocratique du Congo et dans la région – la MONUC envisage de déployer ses forces en République démocratique du

Congo et que ceci ne devait pas servir d'excuse. J'ai rappelé au Comité que le statut ou le déploiement de la MONUC ne constitue pas une condition pour le retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo; c'est une question totalement distincte.

En ce qui concerne Kisangani, je peux simplement assurer le Conseil qu'à mon retour, j'aborderai de nouveau cette question avec les instances dirigeantes du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), et j'espère que l'on pourra rendre compte de progrès lorsque le Conseil rencontrera les membres du Comité politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Ngongi de ses précisions.

Il n'y a pas d'autres d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 30.